Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable RICHARD H. KROFT

Thursday, October 30, 2003

Issue No. 29

Second and last meeting on:
Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of Financial Planners under the name The Financial Advisors Association of Canada

and

First meeting on:
Bill C-48, An Act to amend the Income Tax Act (natural resources)

INCLUDING:
THE FOURTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of Financial Planners under the name The Financial Advisors Association of Canada)

APPEARING:
Bryon Wilfert, M.P.,
Parliamentary Secretary to the minister of Finance

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président:
L'honorable RICHARD H. KROFT

Le jeudi 30 octobre 2003

Fascicule n^{o} 29

Deuxième et dernière réunion concernant:
Le projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada

et

Première réunion concernant:
Le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles)

Y COMPRIS:
LE QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada)

COMPARAÎT:
Bryon Wilfert, député,
secrétaire parlementaire du ministre des Finances

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Richard H. Kroft, *Chair*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Biron	Mahovlich
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Massicotte
Fitzpatrick	Moore
Hervieux-Payette, P.C.	Oliver
Kelleher, P.C.	Prud'homme, P.C.
Kroft	

**Ex Officio Members*

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Kolber (*October 30, 2003*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président: L'honorable Richard H. Kroft

Vice-président: L'honorable David Tkachuk

et

Les honorables sénateurs:

Angus	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Biron	Mahovlich
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Massicotte
Fitzpatrick	Moore
Hervieux-Payette, c.p.	Oliver
Kelleher, c.p.	Prud'homme, c.p.
Kroft	

* *Membres d'office*

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Kolber (*le 30 octobre 2003*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFENCE

Extract from *Journals of the Senate* of Monday, October 27, 2003:

Second reading of Bill C-48, An Act to amend the Income Tax Act (natural resources).

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the Bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 27 octobre 2003:

Deuxième lecture du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles).

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion mise aux voix est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et commerce.

La motion mise aux voix est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, October 30, 2003
(49)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 11 a.m., this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Richard H. Kroft, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Biron, Hervieux-Payette, P.C., Kelleher, P.C., Kroft, Mahovlich, Massicotte, Moore, Prud'homme, P.C., and Tkachuk (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mr. Alexandre Laurin, Analyst and Mr. Stephen Laurent, Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, June 9, 2003, the committee began its examination of Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of financial Planners under the name the Financial Advisors Association of Canada.

The Chairman read into the record a legal opinion with regard to the use of the words "conseillers financiers" in the French version of the Bill.

It was agreed, — That the committee proceed with the clause-by-clause consideration of Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of financial Planners under the name the Financial Advisors Association of Canada.

It was agreed, — That the title stand postponed.

It was agreed, — That the preamble stand postponed.

It was agreed, — That clause 1, the short title stand postponed.

It was agreed, — That clauses 2 to 4 carry.

It was moved by Senator Massicotte, — That clause be amended by:

(*a*) on page 3, by replacing line 32, with the following:

"by establishing best practices, promoting"; and

(*b*) on page 4, by replacing line 15, with the following:

"(*f*) to promote and encourage ethical behav-".

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed, — That clause 5 as amended carry.

It was agreed, — That clauses 6 to 15 carry.

It was agreed, — That clause 1, the short title carry

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 30 octobre 2003
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard H. Kroft (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Biron, Hervieux-Payette, c.p., Kelleher, c.p., Kroft, Mahovlich, Massicotte, Moore, Prud'homme, c.p., et Tkachuk (10).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: MM. Alexandre Laurin et Stephen Laurent, analystes.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 juin 2003, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada.

Le président lit l'opinion juridique qu'il a reçue concernant l'utilisation de l'expression «conseillers financiers» dans la version française du projet de loi.

Il est convenu — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada.

Il est convenu — De reporter l'étude du titre.

Il est convenu — De reporter l'étude du préambule.

Il est convenu — De reporter l'étude de l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu — D'adopter les articles 2 à 4.

Le sénateur Massicotte propose — Que le projet de loi soit modifié à l'article 5,

a) à la page 3, par substitution aux lignes 24 et 25, de ce qui suit:

«les meilleures pratiques, en préconisant des normes de pratique et en encourageant;»

b) à la page 4, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit:

«*f*) promouvoir et encourager le com-»

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu — D'adopter l'article 5 modifié.

Il est convenu — D'adopter les articles 6 à 15.

Il est convenu — D'adopter l'article 1, le titre abrégé.

It was agreed, — That the preamble carry

It was agreed, — That the title carry.

It was agreed, — That the Bill, as amended, carry.

It was agreed that the Chair report the Bill as amended.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, October 27, 2003, the committee began its examination of the Bill C-48, An Act to amend the Income Tax Act (natural resources).

APPEARING:

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

From the Department of Finance:

Ms. Louise Levonian, Director, Business Income Tax, Department of Finance;

Mr. James Greene, Chief, Resource and Environmental Tax Section, Department of Finance;

Mr. Gerard Lalonde, Assistant Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance.

From the Indian Resource Council of Canada:

Mr. Roy Fox, President and CEO;

Chief Ernest Wesley, Stoney First Nation, Alberta and Chairman of the Board;

Mr. Larry Kaida, Assistant to the President;

Mr. Doug Rae, Legal Counsel;

Ms. Marilyn Buffalo, Senior Policy Advisor, Samson Cree Nation.

From the Green Budget Coalition:

Ms. Catherine Coumans, Mining Watch Canada, Research Coordinator.

From the Sierra Club of Canada:

Ms. Elizabeth May, Executive Director.

Mr. Wilfert made a statement and answered questions.

Chief Wesley, Mr. Fox and Ms. Buffalo made statements and, with the assistance of Mr. Rae and Mr. Kaida, answered questions.

The officials from the Department of Finance answered questions.

The committee recessed from 12:50 p.m. to 1 p.m.

Il est convenu — D'adopter le préambule.

Il est convenu — D'adopter le titre.

Il est convenu — D'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi modifié.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 27 octobre 2003, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (ressources naturelles).

COMPARAÎT:

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS:

Du ministère des Finances:

Mme Louise Levonian, directrice, Division de l'impôt des entreprises;

M. James Greene, chef, Section de l'impôt en matière de ressources et d'environnement;

M. Gérard Lalonde, directeur adjoint, Division de la législation fiscale, Direction générale des politiques fiscales;

Du Indian Resource Council of Canada:

M. Roy Fox, président-directeur général;

Le chef Ernest Wesley, Première nation de Stoney (Alberta) et président du conseil d'administration;

M. Larry Kaida, adjoint du président;

M. Doug Rae, conseiller juridique;

Mme Marilyn Buffalo, conseillère principale en politiques, nation crie Samson.

De la Coalition du budget vert:

Mme Catherine Coumans, Mining Watch Canada, coordinatrice de la recherche.

Du Sierra Club du Canada:

Mme Elizabeth May, directrice exécutive.

M. Wilfert fait une déclaration et répond aux questions.

Le chef Wesley, M. Fox et Mme Buffalo font une déclaration et, de concert avec MM. Rae et Kaida, répondent aux questions.

Les représentants du ministère des Finances répondent aux questions.

Le comité suspend la séance de 12 h 50 à 13 heures.

Ms. May of the Sierra Club made a statement and answered questions.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Mme May, du Sierra Club, fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, October 30, 2003

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of financial Planners under the name the Financial Advisors Association of Canada, has, in obedience to the Order of Reference of Monday, June 9, 2003, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

Pages 3 and 4, clause 5:

(*a*) *Page 3*: Replace line 32 with the following:

"by establishing best practices, promoting"; and

(*b*) *Page 4*: Replace line 15 with the following:

"(*f*) to promote and encourage ethical behav-".

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 30 octobre 2003

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 9 juin 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec un amendement.:

Pages 3 et 4, article 5:

a) *Page 3:* Remplacer les lignes 24 et 25 par ce qui suit:

«les meilleures pratiques, en préconisant des normes de pratique et en encourageant»;

b) *Page 4*: Remplacer la ligne 15 par ce qui suit:

«*f*) promouvoir et encourager le com-».

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD H. KROFT

Chairman

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 30, 2003

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-21, to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of Financial Planners under the name The Financial Advisors Association of Canada; and Bill C-48, to amend the Income Tax Act, met this day at 11 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Richard H. Kroft (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we will begin with the continuation of yesterday's matter on the Advocis merger.

Opening the subject, you will recall that yesterday we ran into some minor complications. I would like to read for the record now the text of an e-mail, which is a legal opinion. It is an e-mail directed to and received by our clerk, from Carol Anne O'Brien of Cassels Brock and Blackwell to Robert Denis, clerk of our Senate committee. The subject is "CAIFA — French language name."

I will read as follows:

> We've identified the Quebec regulation that contains the "prohibited terms" with respect to financial planners. Copies, in French and English, are attached as HTML documents.
>
> Our view, which we are working to have confirmed by Quebec counsel, is as follows:
>
> In Quebec, the Regulation respecting titles similar to the title of financial planner, under An Act respecting distribution of financial products and services (c. D-9.2, r.4) prohibits the use of certain titles other than by persons who qualify in the prescribed manner. One of the prohibited terms is "conseiller financier." On that basis, the French language name, "L'Association des Conseillers Financiers du Canada" would be prohibited. However, "conseiller en finances" is permitted under this legislation. Therefore, the proposed name, "L'Association des conseillers en finance du Canada" would not be prohibited under this regulation.

On receipt, this e-mail was referred to our legislative counsel, and has been accepted as correct and confirmed as acceptable in the view of our legislative counsel. On the basis of that, I would like to return to clause-by-clause. Is it agreed we go clause-by-clause?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Yes.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 30 octobre 2003

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit ce jour à 11 heures pour étudier les projets de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de l'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination de l'Association des conseillers en finances du Canada, et C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, qui lui ont été renvoyés.

Le sénateur Richard H. Kroft (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous allons revenir sur la question d'hier concernant la fusion d'Advocis.

Vous vous souviendrez qu'il y a eu quelques complications à ce sujet, hier. Pour votre information, je vais vous lire le texte d'un courriel qui constitue une opinion juridique. C'est un courriel de Carol Anne O'Brien, de Cassels Brock and Blackwell, adressée à notre greffier, Robert Denis. Il concerne le nom officiel en français de la CAIFA.

Voici ce qu'il dit:

> Nous avons identifié le règlement du Québec contenant les «termes prohibés» au sujet des planificateurs financiers. Vous trouverez en pièces jointes, en format html, des exemplaires en français et en anglais du règlement.
>
> Notre opinion, que nous nous efforçons de faire confirmer par notre avocat du Québec, est la suivante:
>
> Au Québec, le règlement concernant des titres similaires à celui de «planificateur financier» interdit l'utilisation de certains titres par des personnes qui n'y sont pas admissibles de la manière prescrite, en vertu d'une loi concernant la distribution de produits et de services financiers (c. D-9.2, r.4). L'une des expressions interdites est «conseiller financier» De ce fait, le nom français «Association des Conseillers Financiers du Canada» serait interdit. Toutefois, «conseiller en finances» est autorité par cette législation. Donc, le nom qui a été proposé, «Association des conseillers en finances du Canada», ne serait pas interdit par ce règlement.

Nous avons remis ce courriel à notre conseiller juridique qui l'a accepté comme étant correct et acceptable. De ce fait, j'aimerais revenir à l'étude article par article. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Le titre est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Oui.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall clause 5 carry?

Senator Massicotte: May I propose an amendment, Mr. Chair?

[*Translation*]

The motion reads as follows:

That Bill S-21 be amended in clause 5,

a) by substituting the following in lines 32 and 33 on page 3:

"by establishing best practices, promoting standards of practice, and encouraging";

b) by substituting the following in line 15 on page 4:

"to promote and encourage ethical be-"

[*English*]

The Chairman: Shall the amendment carry?

Senator Kelleher: Yes.

The Chairman: Shall the clause, as amended, carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall clauses 6 to 15 carry?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I would now like to turn to the next item on our agenda, which is Bill C-48, to amend the Income Tax Act in respect to natural resources.

I welcome as our witness the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Mr. Bryon Wilfert. We look forward to your presentation, and then we have additional witnesses on this matter.

Mr. Bryon Wilfert, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: I am pleased to be here today to discuss Bill C-48. My remarks will be brief in order to leave time for any questions.

Bill C-48 implements federal income tax changes for Canada's resource sector that were announced in the 2003 budget. The non-renewable resource sector, as you know, comprises the

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur Massicotte: Puis-je proposer un amendement, monsieur le président?

[*Français*]

Il est proposé:

Que le projet de loi S-21 soit modifié à l'article 5,

a) à la page 3, par substitution aux lignes 24 et 25, de ce qui suit:

"les meilleures pratiques, en préconisant des normes de pratique et en encourageant";

b) à la page 4, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit, je cite;

"*f*) promouvoir et encourager le com-".

[*Traduction*]

Le président: L'amendement est-il adopté?

Le sénateur Kelleher: Oui.

Le président: L'article est-il adopté tel que modifié?

Des voix: Oui.

Le président: Les articles 6 à 15 sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté tel que modifié?

Des voix: Oui.

Le président: Puis-je faire rapport du projet de loi?

Des voix: Oui.

Le président: Je voudrais maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour, le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu au sujet des ressources naturelles.

J'accueille comme témoin M. Bryon Wilfert, secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Vous avez toute notre attention, monsieur Wilfert, après quoi nous entendrons d'autres témoins sur cette question.

M. Bryon Wilfert, secrétaire parlementaire du ministre des Finances: Je suis heureux de venir témoigner aujourd'hui au sujet du projet de loi C-48, monsieur le président. Je serai bref pour laisser plus de temps aux questions.

Le projet de loi C-48 met en oeuvre les modifications annoncées dans le budget de 2003 au sujet de l'impôt fédéral sur le revenu applicables au secteur canadien des ressources.

mining and oil and gas industries. Honourable senators will recall that the 2003 budget also contained other resource-related measures that complement this new regime. Several of these measures were legislated in Bill C-28, the Budget Implementation Act of 2003, which received Royal Assent in June.

For instance, that bill eliminated the federal capital tax, increased the amount of income eligible for the small business rate to $300,000, extended the temporary mineral exploration tax credit until the end of 2004 and provided an additional year for issuing corporations to make expenditures related to these arrangements. Today we are discussing a new structure for the federal income taxation of the resource sector.

The contribution of the resource sector to the Canadian economy is significant. In 2001, for example, it accounted for almost 4 per cent of Canada's gross domestic product, with over $64 billion in exports and more than $30 billion in capital expenditures. As well, over 170,000 Canadians work in resource businesses.

Before discussing Bill C-48, let me take a moment and briefly review the tax measures that are currently in place for the resource sector. Income earned in Canada from the extraction and initial processing of non-renewable resources is subject to a range of sector-specific tax measures. These include provisions relating to the deductibility of exploration and the development expenses, flow-through shares, the temporary 15 per cent mineral exploration tax credit and the 25 per cent resource allowance. There is a proxy for royalties and mining taxes paid to provinces. The sector has also received important benefits from the general provisions — such as the Atlantic investment tax credit.

The resource allowance was introduced in 1976 primarily to protect the federal income tax base from what were then rapidly increasing provincial royalties and mining taxes. They previously had been deductible for federal tax purposes thus lowering federal government tax revenues.

However, the resource allowance was an arbitrary deduction that does not necessarily reflect the actual cost of royalties and explaining taxes. As well, its complexity has resulted in substantial compliance costs for the industry and administrative costs for the government.

Economic conditions have changed significantly since the 1970s, making the original need for the resource allowance much less relevant today. In today's economic environment, there is greater pressure on producers to be efficient and on a host of jurisdictions to levy royalties and competitive raids rates.

Comme vous le savez, le secteur des ressources non renouvelables englobe l'exploitation minière ainsi que le pétrole et le gaz naturel. Vous vous souviendrez que le budget de 2003 contenait également d'autres mesures relatives aux ressources qui complètent ce nouveau régime. Plusieurs de ces mesures ont été adoptées dans le cadre du projet de loi C-28, la Loi d'exécution du budget de 2003, qui a reçu la sanction royale en juin.

Par exemple, le projet de loi éliminait l'impôt fédéral sur le capital, portait à 300 000 $ du revenu admissible le taux applicable aux petites entreprises, prorogeait le crédit d'impôt temporaire pour exploration minière jusqu'à la fin de 2004, et prévoyait une année supplémentaire pour permettre aux sociétés émettrices d'effectuer des dépenses se rapportant à ces dispositions. Aujourd'hui, nous discutons d'une nouvelle structure de l'impôt fédéral appliqué au secteur des ressources.

La contribution du secteur des ressource à l'économie canadienne est importante. En 2001, par exemple, ce secteur représentait près de 4 p. 100 du produit intérieur brut, avec plus de 64 milliards de dollars d'exportations et plus de 30 milliards de dollars d'investissements. De plus, 170 000 personnes travaillent dans ce secteur au Canada.

Avant d'aborder le projet de loi C-48, permettez-moi de revoir brièvement les mesures fiscales en vigueur dans le secteur des ressources. Les revenus tirés au Canada de l'extraction et du traitement initial de ressources non renouvelables font l'objet d'une gamme de mesures fiscales particulières à ce secteur. Il s'agit notamment de la déductibilité des dépenses d'exploration et de mise en valeur; de dispositions sur les actions accréditives; du crédit d'impôt temporaire de 15 p. 100 sur l'exploration minière; et de la déduction de 25 p. 100 relative aux ressources, qui constitue une approximation des redevances et des taxes d'exploitation minière versées aux provinces. Le secteur a également reçu d'importants avantages provenant des dispositions générales du budget, comme le crédit d'impôt à l'investissement dans les provinces de l'Atlantique.

La déduction relative aux ressources a été instaurée en 1976, principalement pour protéger l'assiette fiscale fédérale sur le revenu face à l'augmentation alors rapide des redevances provinciales et des taxes sur le revenu minier. Ces redevances et taxes étaient autrefois déductibles aux fins de l'impôt fédéral, ce qui abaissait les recettes fiscales du gouvernement fédéral.

Toutefois, la déduction relative aux ressources était une déduction arbitraire ne reflétant pas nécessairement le coût réel des redevances et des taxes sur le revenu minier. De même, sa complexité avait engendré des frais élevés de conformité pour l'industrie, ainsi que des coûts d'administration substantiels pour le gouvernement.

La conjoncture économique ayant sensiblement changé depuis les années 1970, la déduction relative aux ressources est beaucoup moins nécessaire aujourd'hui. Dans le contexte actuel, des pressions accrues sont exercées sur les producteurs pour qu'ils deviennent plus efficients, et sur une foule de juridictions pour qu'elles perçoivent des redevances à des taux compétitifs.

When the government was designing the new tax structure for the resource sector it was guided by three main goals. First, the tax regime must be internationally competitive, particularly in North America. Second, it must be transparent for firms and investors. Third, it must promote the efficient allocation of investment both within the resource sector and between sectors of the Canadian economy.

I am confident, Mr. Chairman, that the measures in Bill C-48 will help to meet those three goals.

This new regime will ensure that the resource sector firms are subject to the same statutory rate of corporate income tax as firms in other sectors. It will also ensure that these firms can deduct actual costs of production, including provincial and other Crown royalties and mining taxes rather than an arbitrary allowance.

Let me explain further. The first measure in Bill C-48 reduces the federal statutory corporate income tax rate on income earned from resource activities from 28 per cent to 21 per cent by 2007. This rate is important because it is often the first piece of information viewed by prospective investors. When the rate was reduced to 21 per cent for most large businesses under the government's tax reduction plan, the lower rate did not apply to resource income. For the past several years the government has consulted on options to extend the lower corporate income tax rate of 21 per cent to resource income, at the same time as improving the tax structure.

For Bill C-48, this will be achieved. A uniform, low statutory rate will send a positive signal to investors in Canada and internationally about Canada's relative competitiveness. At the same time, it will reduce compliance and tax administration costs.

A second measure in the bill eliminates the arbitrary resource allowance and provides a deduction for the amount of provincial and other Crown royalties and mining taxes actually paid. Projects will now be treated in a more comparable fashion. This change will promote efficiency by ensuring the investment decisions are based more consistently on the underlying economics of each project. It would also result in a simpler tax structure, streamlining tax administration and compliance.

A third measure introduces a new 10 per cent minimal exploration credit. This credit will apply to both Canadian grassroots exploration and pre-production development expenditures for diamonds, base or precious minerals and industrial minerals that become base or precious metals through refining.

Lorsque le gouvernement a conçu le nouveau régime fiscal du secteur des ressources, il s'est fixé trois grands objectifs. Premièrement, que le régime fiscal soit internationalement compétitif, notamment en Amérique du Nord. Deuxièmement, qu'il soit transparent pour les firmes et pour les investisseurs. Troisièmement, qu'il favorise une distribution efficiente des investissements tant à l'intérieur du secteur des ressources qu'entre les divers secteurs de l'économie canadienne.

J'ai la conviction, monsieur le président, que les mesures du projet de loi C-48 nous aideront à atteindre ces trois objectifs.

Le nouveau régime fera en sorte que les entreprises du secteur des ressources seront assujetties au même taux d'impôt sur le revenu que les firmes des autres secteurs. Il permettra aussi à ces firmes de déduire leurs coûts réels de production, notamment les redevances provinciales et autres redevances publiques, ainsi que les taxes minières, plutôt que de déduire une somme arbitraire.

Permettez-moi d'expliquer un peu le nouveau régime. La première mesure du projet de loi C-48 réduit le taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés d'exploitation des ressources de 28 p. 100 à 21 p. 100 d'ici à 2007. Ce taux est important car c'est souvent la première information que demandent les investisseurs potentiels. Lorsque le taux a été ramené à 21 p. 100 pour la plupart des grandes entreprises dans le cadre du plan de réduction des impôts du gouvernement fédéral, ce taux inférieur ne s'appliquait pas au secteur des ressources. Le gouvernement a tenu des consultations pendant plusieurs années sur la possibilité d'étendre le taux réduit de 21 p. 100 au secteur des ressources, tout en améliorant le régime fiscal.

Cet objectif sera atteint avec le projet de loi C-48. Un taux faible et uniforme adressera un message positif aux investisseurs du Canada et de l'étranger sur la compétitivité relative du Canada. En même temps, il réduira les dépenses de conformité et d'administration de l'impôt.

Une deuxième mesure figurant dans le projet de loi consiste à éliminer la déduction arbitraire relative aux ressources en la remplaçant par une déduction égale au montant des redevances provinciales et autres redevances publiques et des taxes sur l'exploitation minière réellement payées. Les projets seront donc dorénavant envisagés d'une manière plus comparable. Ce changement favorisera l'efficience en veillant à ce que les décisions d'investissement soient fondées de manière plus uniforme sur les paramètres économiques inhérents à chaque projet. Il engendrera aussi un régime fiscal plus simple en rationalisant l'administration de l'impôt et les dispositions de conformité.

Une troisième mesure instaure un nouveau crédit d'impôt de 10 p. 100 pour l'exploration minière. Ce crédit s'appliquera aux dépenses fondamentales canadiennes d'exploration et aux dépenses de mise en valeur avant la production dans le secteur des diamants, des métaux de base et des métaux précieux, ainsi que des minéraux industriels qui sont transformés en métaux de base ou en métaux précieux.

The first two measures will be phased in over five years. The new tax credit will be phased in over three years. The schedule will provide a reasonable transition to an improved tax structure in a fiscally responsible manner.

This package is the product of extensive consultation with all parts of the resource sector. Overall, the changes will be positive both for the mining industry and the oil and gas industry.

For a particular firm, the net impact of the proposed changes will depend on several factors including the firm's mix of projects, financing structure, the amount of capital tax paid and the size of tax pools carried forward from previous years. The 10-per-cent minimal exploration tax included in Bill C-48 is also important in this regard. Mining companies that are investing in Canada, by actively exploring for or developing new mines will benefit from this credit.

In assessing the overall impact of federal tax changes for the resource sector, it is important to take into account all the elements of this package, including the new mining exploration credit as well as the elimination of the capital tax, which some analysts have ignored. Cumulatively, these measures will substantially reduce effective tax rates for both the mining and oil and gas industries.

This reverses a current disadvantage relative to the United States. For mining, it builds on an existing advantage. In both cases, the changes place the Canadian resource sector in a markedly improved position to attract capital for exploration and development.

I want to remind honourable senators that we are discussing federal tax changes today. To the extent that provinces rely on federal tax base, if offsetting adjustments are not made, provincial income tax revenue from the federal resource sector may in some cases increase as a result of these changes.

As honourable senators know, each province must make its decisions accordingly. However, the international competitiveness of Canadian firms will be maximized where provinces provide a mechanism to return to the industry any provincial revenue gain arising from the changes to the federal tax structure.

Some people may ask whether the measures in this bill are consistent with Canada's Kyoto commitment to reduce greenhouse gas emissions. They are completely consistent.

These changes will treat investment more consistently, both across resource projects and between the resource sector and other sectors of the economy, including the renewable energy sector. This will ensure that the economic activity is allocated

La première de ces deux mesures entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans, alors que le nouveau crédit d'impôt entrera en vigueur progressivement sur trois ans. Cet échéancier assurera une transition raisonnable vers un régime fiscal amélioré de manière responsable sur le plan budgétaire.

Ce projet de loi est le fruit de larges consultations auprès de toutes les composantes du secteur des ressources. Globalement, les changements seront bénéfiques à l'industrie minière ainsi qu'à l'industrie du pétrole et du gaz naturel.

Pour une firme donnée, l'incidence nette des mesures proposées dépendra de plusieurs facteurs tels que l'éventail des projets de l'entreprise, sa structure financière, le montant d'impôt sur le capital qu'elle paie et l'ampleur des impôts reportés des années antérieures. La taxe minimum de 10 p. 100 sur l'exploration prévue dans le projet de loi C-48 est également importante à cet égard. Les sociétés minières qui investissent au Canada dans l'exploration ou dans la mise en valeur de nouvelles mines profiteront de ce crédit.

Pour évaluer l'incidence globale des changements proposés au régime fiscal du secteur des ressources, il importe de tenir compte de tous les éléments du projet, notamment du nouveau crédit à l'exploration minière ainsi que de l'élimination de l'impôt sur le capital, que certains analystes n'ont pas pris en considération. Ensemble, ces mesures réduiront sensiblement les taux d'imposition effectifs de l'industrie minière et du secteur du pétrole et du gaz naturel.

Ces changements renverseront le désavantage relatif actuel du Canada face aux États-Unis. Dans le cas de l'industrie minière, l'avantage existant sera renforcé. Dans les deux cas, les changements améliorent considérablement la capacité du secteur canadien des ressources naturelles à attirer des capitaux pour l'exploration et la mise en valeur.

Je tiens à rappeler aux honorables sénateurs que nous discutons aujourd'hui de changements apportés à l'impôt fédéral. Dans la mesure où les provinces se fondent sur l'assiette fiscale fédérale, les recettes provinciales de l'impôt sur le revenu provenant du secteur des ressources fédérales pourraient dans certains cas augmenter suite à ces changements, à condition qu'il n'y ait pas d'ajustements de compensation.

Comme le savent les sénateurs, chaque province devra prendre ses propres décisions à cet égard. Toutefois, la compétitivité internationale des firmes canadiennes sera optimisée si les provinces adoptent un mécanisme permettant de rendre à l'industrie les gains fiscaux qu'elles pourraient tirer des changements apportés au régime fédéral.

D'aucuns se demanderont peut-être si les mesures proposées dans ce projet de loi concordent avec l'engagement du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de Kyoto. Elles sont tout à fait conformes.

Ces changements permettront de traiter les investissements de manière plus uniforme, à la fois entre les différents projets d'exploitation des ressources naturelles et entre le secteur des ressources et les autres secteurs de l'économie, notamment celui

according to underlying economic factors. The oil and gas and mining industries will be called upon to play their part in implementing Canada's Kyoto commitment. They will make a significant contribution to a 55-megaton reduction target to the large final emitters program.

Renewable energy initiatives are also a key part of the government's Kyoto response. The budget in 2003, for example, allocated an additional $2 billion over five years to support alternative energy technologies that help reduce greenhouse gas emissions. It also supported renewable energy through tax measures such as an excise exemption for certain alternative fuels and provision of accelerated tax depreciation for additional types of renewable energy and energy efficient equipment.

Indeed, Bill C-48 itself improves the tax treatment of certain intangible expenditures associated with renewable energy and energy conservation projects. So-called Canadian renewable and conservation expenses are fully deductible in the year that they are incurred and can be transferred to investors under flow-through share agreement.

The change in Bill C-48 will allow a corporation to announce these expenditures to investors in a year, where the actual expenses will be incurred in the subsequent year. This will mean greater flexibility in the timing of investments financed through flow-through shares. The treatment of such investments in such projects will now parallel investments in non-renewable resource projects.

In summary, let me assure honourable senators that the measures in Bill C-48 will improve the competitiveness of the Canadian resource sector, promote the efficient development of Canada's natural resources and simplify the taxation of resource income.

At the same time, they will make both the Canadian mining and oil and gas industries more competitive, which is crucial for the communities that rely on them. These changes reflect the government's ongoing commitment to an efficient and competitive corporate income tax system, which plays an important role in recreating a stronger and more productive economy.

Mr. Chairman, officials from the Department of Finance have joined me here today. We would welcome any of your questions concerning Bill C-48.

Senator Kelleher: Thank you for your attendance and remarks. In your presentation, you discussed briefly the possible impact of provincial legislation on the ultimate effects of this bill. What support do you have from the provinces with respect to this

de l'énergie renouvelable. Ceci garantira que les décisions économiques sont prises en fonction des paramètres économiques fondamentaux. Le secteur du pétrole et du gaz et celui des mines ont un rôle à jouer pour la mise en oeuvre de l'engagement de Kyoto. Ils contribueront de manière importante à l'objectif de réduction de 55 mégatonnes dans le cadre du programme des grands émetteurs industriels.

Les énergies renouvelables sont également un élément clé de la réponse du gouvernement au Protocole de Kyoto. Dans le budget de 2003, par exemple, une somme additionnelle de 2 milliards de dollars sur cinq ans a été prévue pour appuyer les technologies des énergies renouvelables qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. D'autres mesures fiscales avaient également été annoncées dans ce sens, comme une exemption de la taxe d'accise pour certains carburants de remplacement et l'instauration d'un système d'amortissement fiscal accéléré pour d'autres types d'énergie renouvelable et pour l'équipement énergétique efficient.

De fait, le projet de loi C-48 lui-même améliore le traitement fiscal de certaines dépenses intangibles reliées à des projets d'énergie renouvelable et de conservation de l'énergie. Ainsi, les dépenses reliées à l'énergie renouvelable canadienne et aux projets de conservation sont entièrement déductibles dans l'année où elles sont faites et peuvent être transférées aux investisseurs dans le cadre d'une convention d'émission d'actions accréditives.

Les changements apportés par le projet de loi C-48 permettront à une société d'annoncer ses dépenses aux investisseurs même si elles ne sont effectivement effectuées que l'année suivante. Cela offrira plus de souplesse pour l'étalement des investissements financés par des actions accréditives. Le traitement de ces investissements dans de tels projets sera désormais parallèle à celui des investissements dans des projets de ressources non renouvelables.

En résumé, honorables sénateurs, je vous assure que les mesures du projet de loi C-48 rehausseront la compétitivité du secteur canadien des ressources naturelles, favoriseront la mise en valeur efficiente des ressources naturelles du Canada et simplifieront le traitement fiscal des revenus issus des ressources.

En même temps, ces changements rendront les secteurs canadiens des mines, du pétrole et du gaz naturel plus compétitifs, facteur crucial pour les communautés qui en dépendent. Ils reflètent l'engagement continu du gouvernement d'instaurer un régime d'impôt sur le revenu des sociétés efficient et compétitif, ce qui est important pour rendre notre économie plus forte et plus productive.

Monsieur le président, je suis accompagné aujourd'hui de représentants du ministère des Finances et nous sommes tous à votre disposition pour répondre à vos questions sur le projet de loi C-48.

Le sénateur Kelleher: Je vous remercie de cet exposé. Comme vous avez mentionné l'incidence possible de la législation provinciale sur ce projet de loi, puis-je vous demander dans quelle mesure les provinces l'appuient? En avez-vous discuté avec

legislation? Has it been discussed with them? What appears to be their attitude towards it? Will they support it? Will they distort it with their legislation?

Mr. Wilfert: The answer is yes. They have been consulted. They have been supportive.

You can imagine that provinces like Nova Scotia and Alberta particularly benefit from this. It is up to the provinces as to how they respond in terms of their tax structure.

In consulting both with the industry in question and with the provinces, there is significant support from provinces such as Saskatchewan because of the nature of some of the industries there that are directly related. It will be up to those provinces, but I assume they would respond in kind because the main purpose of this legislation is to ensure that we are competitive on an international basis, particularly within the North America market. I must say that the consultations went very well.

Senator Kelleher: Could I put it to you a little differently? Did any of the provinces respond in a negative way?

Mr. Wilfert: To the best of my knowledge, no. They have been very positive.

Senator Kelleher: It is the government's hope that — and you express it — new economic activity would be created as a result of this bill. Have you done any studies to that effect, or some forecasts? You must have some reason for feeling that this new bill will be helpful. On what do you base that?

Mr. Wilfert: We base that, senator, particularly on the consultations that we had with the industry that indicated that if certain measures were taken, they would improve the climate for both existing and future development in this sector.

As I said, we received positive feedback. Given the expectations that we had from those meetings, I would say that this would only improve those sectors and the communities that are very much impacted by development in those areas.

Senator Massicotte: My questions are a bit related. Any time you cause in a calculation of taxes payable, a deduction based upon another province's taxes, there is potential for the other party to reduce the federal tax gained by allocating or changing the royalty tax.

When Senator Kelleher was asking the question you were quite confident we would not see changes by the provinces increasing the royalty tax. They could easily increase it and increase their corporate tax rate for a net zero gain but a loss to us. You do not expect that to occur. Is that correct?

Mr. Wilfert: I obviously cannot speak for the provinces but given the thrust of this legislation and the consultations, it would be counterproductive. It would not be reasonable for provinces to do what you suggest.

elles? Quelle semble être leur attitude? Vont-elles en fausser les effets avec leur propre législation?

M. Wilfert: La réponse est oui, elles ont été consultées et elles l'appuient.

Vous pouvez imaginer que des provinces comme la Nouvelle-Écosse et l'Alberta en tireront des avantages particuliers. Ce sont cependant les provinces qui décideront elles-mêmes comment elles réagiront, du point de vue de leur structure fiscale.

Les consultations auprès de l'industrie et des provinces ont révélé un appui important de provinces comme la Saskatchewan, à cause des industries qui y sont importantes. Les provinces décideront comment elles réagiront mais je suppose que la réaction sera positive car elles tiennent aussi à assurer leur compétitivité internationale, surtout sur le marché nord-américain. Je dois dire que les consultations se sont fort bien passées.

Le sénateur Kelleher: Puise-je poser ma question différemment? Certaines des provinces ont-elles réagi négativement?

M. Wilfert: À ma connaissance, non. Elles ont toutes été positives.

Le sénateur Kelleher: Comme vous l'avez dit, le gouvernement espère que le projet de loi aura un effet positif sur l'activité économique. Avez-vous fait des études à cet effet, ou des prévisions? Vous devez avoir certaines raisons qui vous portent à croire que l'effet sera positif. Sur quoi vous basez-vous?

M. Wilfert: Nous nous basons en particulier sur les consultations que nous avons menées auprès de l'industrie, qui ont montré que, si certaines mesures étaient prises, elles amélioreraient le climat économique dans ce secteur.

Comme je l'ai dit, nous avons obtenu des réactions positives. Considérant ce que nous avons entendu lors de ces consultations, je peux dire que ce projet de loi ne peut qu'améliorer la situation de ces secteurs et des communautés qui en dépendent.

Le sénateur Massicotte: Mes questions portent sur le même sujet. Chaque fois que vous instaurez un système où des déductions d'impôt dépendent de l'impôt d'une autre province, vous risquez de voir celle-ci entamer l'avantage fiscal fédéral en modifiant son impôt sur les redevances.

En réponse au sénateur Kelleher, vous avez dit avoir la conviction que les provinces n'augmenteraient pas leur ponction au titre des redevances. Elles pourraient cependant facilement l'augmenter, et augmenter aussi leur taux d'impôt sur le revenu des entreprises, ce qui produirait un gain net de zéro mais une perte pour nous. Vous ne vous attendez pas à cela, si j'ai bien compris.

M. Wilfert: Je ne peux évidemment pas parler au nom des provinces mais, considérant le but de cette législation et le résultat des consultations, je peux vous dire que ce serait antiproductif. Il ne serait pas raisonnable pour les provinces de faire ce que vous évoquez.

Yes, I would say that they will work in concert with us so that industry will benefit. It would not make sense for us to do it on one hand and take it away with the other.

Senator Massicotte: We can only applaud when there is a reduction in taxes that is equitable to all stakeholders. You mentioned that one of the reasons is to be competitive in North America. The industry is for the world, not only North America.

We talk about royalties and corporate income tax. Would you mention the tax rates in the States and some South American countries? How do we compare against those?

Mr. Wilfert: Let us take the mining sector. In the United States, Nevada is a major mining state. Their tax rate is 35 per cent. When this legislation fully comes into place, in Canada the tax rate will be 31 per cent. In Alaska the rates are about 41.1 per cent. When this legislation comes fully into effect, the tax rate in Alberta would be 30.1 per cent. The rate in Texas is 35 per cent.

On that basis, we will be significantly lower. There was certainly a positive signal that the industry was very encouraged by that.

Senator Massicotte: I know royalty tax petitions. In a Canadian sense are we competitive compared to other states or countries?

Mr. Wilfert: Relative to other countries in the world, there are many factors besides taxation, as you know, that may determine why countries may receive investment, whether it is Indonesia or Chile. Officials may be able to give comparative figures to you. I do not have those figures in front of me.

However, both in terms of the North America market and our major competitors around the world, yes, we will be well placed.

Senator Tkachuk: Thank you very much. I can only applaud you. Any time you hear about a tax cut, it is good news.

You mentioned Kyoto. You said that you wanted to ensure that we lived up to our agreements on Kyoto when you were initiating this legislation. How would Kyoto affect tax cuts?

Mr. Wilfert: I do not want to cloud the issue. That before you are tax measures. However, I did indicate that firms in the non-renewable resource sector will be subject to the same statutory rate of corporate taxes as other firms in other sectors.

These changes are more consistent with other projects in the resource sector. With regard to Kyoto, the industry is called upon to make a 55-megaton emission reduction target, particularly in the large emitter program. That is direct and very much targeted.

I put this within the context of the budget. As you know, I was here in June and indicated to you that we have made that $2 billion commitment over five years, again to assist those in the

Je peux vous dire qu'elles veulent collaborer avec nous, dans l'intérêt de l'industrie. Il ne serait pas cohérent que nous accordions un avantage et qu'elles le reprennent.

Le sénateur Massicotte: Nous ne pouvons que nous réjouir lorsque nous voyons une réduction d'impôt qui est équitable pour toutes les parties concernées. Vous dites que l'un des raisons de ce projet est la compétitivité en Amérique du Nord. Cependant, nous parlons ici d'une industrie mondiale, pas nord-américaine.

Nous parlons de redevances et d'impôt sur le revenu. Connaissez-vous les taux d'imposition aux États-Unis et en Amérique latine? Comment se comparent-ils aux nôtres?

M. Wilfert: Prenons le secteur minier. Aux États-Unis, le Nevada est l'un des grands États miniers. Son taux d'imposition est 35 p. 100. Quand ce projet de loi sera totalement entré en vigueur, le nôtre sera 31 p. 100. En Alaska, le taux est d'environ 41,1 p. 100. Quand ce projet de loi sera totalement entré en vigueur, le taux en Alberta sera 30,1 p. 100. Au Texas, c'est 35 p. 100.

Ces chiffres montrent que nous serons sensiblement en dessous des États-Unis. Cela constituera certainement un signal positif qui a beaucoup encouragé l'industrie.

Le sénateur Massicotte: Il y a aussi la question des redevances. Sommes-nous compétitifs par rapport aux États américains ou aux autres pays à ce chapitre?

M. Wilfert: Comme vous le savez, il y a de nombreux facteurs autres que l'impôt qui peuvent déterminer pourquoi certains pays peuvent attirer des investissements, que ce soit l'Indonésie ou le Chili. Les personnes qui m'accompagnent pourront peut-être vous donner des chiffres comparatifs, je ne les ai pas avec moi.

Quoi qu'il en soit, je peux vous dire que nous serons très bien placés sur le marché nord-américain et par rapport à nos autres grands concurrents du monde.

Le sénateur Tkachuk: Merci beaucoup. Je ne peux que vous féliciter. Chaque fois qu'on entend parler de réduction d'impôt, c'est une bonne nouvelle.

Vous avez parlé de Kyoto en disant que vous vouliez vous assurer que nous respections nos engagements de Kyoto lorsque vous avez conçu ce projet de loi. Quel est l'effet de Kyoto sur les réductions d'impôt?

M. Wilfert: Je ne veux pas mélanger tous les sujets. Le projet de loi concerne des mesures fiscales mais j'ai indiqué aussi que les firmes du secteur des ressources non renouvelables seront assujetties aux mêmes taux d'imposition que les firmes des autres secteurs.

Ces changements concordent plus avec d'autres projets du secteur des ressources. Pour ce qui est de Kyoto, l'industrie devra faire une réduction d'émissions de 55 mégatonnes, en particulier dans le cadre du programme des grands émetteurs de gaz à effet de serre. C'est là un objectif direct et très clair.

Je replace ceci dans le contexte du budget. Comme vous le savez, je suis venu en juin vous dire que nous avions pris cet engagement de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour aider

alternative fuel industry because people had some concern with regard to the non-renewable sector and the issue of renewable energy. In a two-pronged approached, we are ensuring that the non-renewable sector, particularly in terms of oil and gas, comes through with the 55-megaton emission figure while at the same time providing assistance and promotion of efficient technologies for the alternative energy sector.

Senator Tkachuk: I am not sure how this affects the legislation. You say a 55-per-cent reduction. Are you speaking of the emission levels at the Syncrude project, at the refinery or the use of that energy from emissions for heat or car use? How does that impact this and what does that have to do with some solar energy project?

Mr. Wilfert: That is a good question.

Essentially the 55-megaton emission reduction has to do with the oil sands industry generally. With regard to Kyoto, in the House I was asked about this issue. Again I do not want to diverge to an area that is not the thrust of this bill, but we are telling the industry in the oil sands, for example, what they are required to do.

There are those who say that we may be favouring the non-renewable sector. In the February 2003 budget, we took steps whether in regard to ethanol, the $2 billion commitment over five years for the development of alternative energy sources or accelerated depreciation on the CCA class 43.1. In other words, it was two-track.

However, I do not want to lead you astray and suggest that this bill is somehow directly Kyoto related. Obviously, there are aspects of it that are related, but we are doing it for the non-renewable sector and the alternative energy sector.

Senator Hervieux-Payette: Honourable senators, some people mentioned that the oil and gas industry is doing well, probably among the best in Canada, whereas the mining industry is not doing as well. Why did you put the two together? We know that mining needs some support but why give the same support to a buoyant industry that does not need any help. The mining industry could probably have benefitted from more support. I am trying to understand the logic because of what I see in Northern Quebec, where the mining industry is suffering a great deal. They need a lot of help and we are helping the big multinational in petroleum and gas. I want to know the rationale behind that.

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, we are helping both the multinational and the domestic petroleum explorers. I would not want the senator to think we are helping non-Canadians. We are helping the whole sector. The impact, of course, is that the taxation treatment applied to both. We are rectifying something that we recognized and, as I mentioned in my opening comments, that we were committed to doing right. We wanted to have consultation with both sectors. We could have split but we felt that it was important to deal with it as a package because of the nature of the implications on both sectors. Your comment about

l'industrie des carburants de remplacement parce que certaines personnes avaient des préoccupations au sujet du secteur non renouvelable et de la question de l'énergie renouvelable. Dans une approche à deux volets, nous nous assurons que le secteur non renouvelable, notamment du pétrole et du gaz naturel, produira la réduction de 55 mégatonnes, mais nous accordons aussi en même temps de l'aide aux technologies efficientes, dans l'intérêt du secteur des énergies de remplacement.

Le sénateur Tkachuk: Je ne saisis pas bien comment ceci affecte ce projet de loi. Vous parlez d'une réduction de 55 p. 100. Parlez-vous du niveau d'émissions du projet Syncrude, à la raffinerie même, ou de l'utilisation de cette énergie pour des émissions provenant de la chaleur ou de l'utilisation des automobiles? Quel est l'impact à ce sujet et qu'est-ce que cela a à voir avec un quelconque projet d'énergie solaire?

M. Wilfert: C'est une bonne question.

Au fond, la réduction des émissions de 55 mégatonnes concerne l'industrie des sables bitumineux, de manière générale. En ce qui concerne Kyoto, on m'a posé cette question à la Chambre. Je ne voudrais pas m'écarter du sujet même de ce projet de loi mais nous disons à l'industrie des sables bitumineux, par exemple, ce qu'elle devra faire.

D'aucuns prétendent que nous favorisons le secteur non renouvelable. Dans le budget de février 2003, nous avons pris des mesures au sujet de l'éthanol, par l'engagement de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour la mise au point de sources d'énergie de remplacement, ou par l'amortissement accéléré de la CCA 43.1. Autrement dit, c'est le double.

Je ne vais pas vous induire en erreur et dire que ce projet de loi est directement relié à Kyoto. Évidemment, certains aspects le sont mais nous faisons cela pour le secteur non renouvelable et pour le secteur des énergies de remplacement.

Le sénateur Hervieux-Payette: D'aucuns disent que l'industrie du pétrole et du gaz naturel se porte fort bien et que c'est probablement l'un des secteurs les plus prospères du pays, ce qui n'est pas le cas de l'industrie minière. Pourquoi avez-vous mis les deux ensemble? Nous savons que l'industrie minière a besoin d'un certain soutien, mais pourquoi accorder le même à une industrie tout à fait prospère, qui n'a besoin d'aucune aide? L'industrie minière aurait probablement pu bénéficier d'un soutien accru. J'essaie de comprendre votre logique car, d'après ce que je vois dans le nord du Québec, l'industrie minière est en grande difficulté. Elle a besoin de beaucoup d'aide mais nous allons ici prêter notre aide aux grandes multinationales du pétrole et du gaz naturel. J'aimerais comprendre.

M. Wilfert: Monsieur le président, nous allons aider les sociétés de prospection pétrolière autant multinationales que canadiennes. Personne ne devrait penser que nous aidons des non-Canadiens. Nous aidons tout le secteur. Évidemment, comme il s'agit de dispositions fiscales, elles touchent toutes les sociétés du secteur. Nous allons corriger quelque chose qui faisait problème, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, et que nous nous étions engagés à faire. Nous avons voulu consulter les deux secteurs. Nous aurions pu les traiter différemment mais nous avons pensé qu'il était important de traiter les deux ensemble,

the oil and gas sector is well taken. We want to continue to have a strong oil and gas exploration sector in this country. In order to do that and as economic circumstances have changed over the years, we want to make sure this is the place to invest, to explore and to benefit all Canadians down the road. That is the rationale.

Senator Hervieux-Payette: I have a short second question. We have received some correspondence from First Nations who have oil and gas operations on their reserves and they are benefiting from the royalties. They say that this measure will cost them $1 billion over the next ten years. I thought that the First Nations were at the core of our agenda; to help them and to ensure that they are self-sufficient. This is one industry with which they are able to sustain themselves. Why do we have a measure that is not tailor-made? I understand your rationale that Canadians and multinationals are covered in the same way. I have never seen any laws in Canada that are not applied to all the partners, except that 80 per cent of our oil and gas industry is in the hands of foreigners — at least multinationals.

We have Petro-Canada and a few others but over the last couple of years, we have lost many to foreign investment. Please tell me why there was no measure to offset some of the losses they might incur unless what they say is wrong. It seems to be well documented and they say that KPMG has made the report. I trust KPMG knows how to calculate royalties.

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, first of all, this issue has never been raised in the other place. I have never seen any correspondence to that effect.

Senator Prud'homme: They do not usually —

Mr. Wilfert: We raise so many good questions and I am so beaten that I am well used to it. Let me give you my understanding. Royalties paid by companies to First Nations and to other private resource owners have historically been, and will continue to be, deductible for federal income tax purposes. This bill makes no change to the treatment of First Nations royalties. I want to emphasize that. Under the existing rules, the companies that pay non-Crown royalties, such as those to private-right-holders and First Nations, are able to deduct both the royalty and the resource allowance. Mr. Chairman, other things being equal, such a company may have a tax advantage over one subject to Crown royalties, which are not currently deductible. The resource tax proposal will place all projects, as I said in my

étant donné la nature des conséquences sur les deux secteurs. Ce que vous dites au sujet du pétrole et du gaz naturel est tout à fait pertinent. Nous tenons à ce que le secteur de la prospection pétrolière reste très dynamique au Canada. Pour ce faire, et comme la conjoncture économique a changé, au cours des années, nous voulons nous assurer que le Canada reste un lieu idéal pour investir, et pour faire de la prospection, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Voilà l'explication.

Le sénateur Hervieux-Payette: J'ai une deuxième brève question à poser. Nous avons reçu des lettres de Premières nations qui exploitent du pétrole et du gaz naturel sur leurs réserves et qui touchent des redevances. Elles disent que cette mesure va leur coûter 1 milliard de dollars au cours des 10 prochaines années. Je pensais que les Premières nations faisaient partie de vos priorités, c'est-à-dire que le gouvernement voulait les aider et assurer leur autonomie économique. Or, il s'agit là d'une industrie qui peut les aider à atteindre cet objectif. Pourquoi adoptons-nous maintenant une mesure qui ne leur convient pas? Je comprends pourquoi vous voulez que les sociétés canadiennes et les multinationales soient traitées de la même manière. Je n'ai jamais vu de lois au Canada qui ne s'appliquent pas à tous les partenaires, sauf que 80 p. 100 de notre industrie du pétrole et du gaz naturel appartient à des étrangers — en tout cas, à des multinationales.

Nous avons Pétro-Canada et quelques autres mais, depuis quelques années, nous en avons perdu beaucoup à des investisseurs étrangers. Dites-moi donc pourquoi aucune mesure n'a été prise pour compenser certaines des pertes qu'elles pourraient subir, à moins que ce qu'elles disent ne soit pas exact. Ça me semble assez bien documenté et elles disent que leur rapport vient de KPMG. Je suppose que KPMG sait comment calculer des redevances.

M. Wilfert: Tout d'abord, monsieur le président, cette question n'a jamais été soulevée dans l'autre Chambre. Je n'ai jamais vu de correspondance à ce sujet.

Le sénateur Prud'homme: Elles ne font généralement pas...

M. Wilfert: Nous soulevons beaucoup de bonnes questions et je les ai pratiquement toutes entendues. Je vais vous donner mon point de vue. Les redevances versées par les sociétés aux Premières nations et aux autres propriétaires privés de ressources ont toujours été et continueront d'être déductibles de l'impôt fédéral sur le revenu. Ce projet de loi ne change rien au traitement fiscal des redevances des Premières nations. Je tiens à le souligner. En vertu du régime actuel, les sociétés qui versent des redevances à d'autres parties que la Couronne, par exemple aux détenteurs privés de droits et aux Premières nations, peuvent déduire à la fois des redevances et les déductions reliées aux ressources. Toutes choses étant égales par ailleurs, monsieur le président, ces sociétés ont peut-être un avantage fiscal par rapport à d'autres qui versent

opening comments, on an equal footing, and companies will now have a deduction from the actual royalties paid, whether they are paid to the Crown, to First Nations, or to private rights.

In terms of the impact, the whole oil and gas sector has been supportive. I have not seen any correspondence but that would be a thumbnail sketch of my response in terms of the effect.

Senator Hervieux-Payette: The letter filed with the committee was dated June 17 and addressed to John Manley with copies to Mr. Nault, Mr. Martin, Ms. Copps, and the Chiefs of the First Nations. I am quoting from the letter that was provided for our information. They have special treatment that they are losing with these proposed new tax changes. I am asking why we would change a measure that is very beneficial to them, when there are few areas where natives truly have an advantage in their economic weight.

Mr. Wilfert: I will underline: there is no change to the treatment of the First Nations royalties in this bill.

Senator Angus: Mr. Chairman, I understand that we will hear from representatives of the First Nations in a few minutes. Perhaps this witness could stay and answer questions that Senator Hervieux-Payette and I may want to ask thereafter. I have been reading their documentation and they believe that their points of view were not aired in the other place as they would have expected.

The Chairman: Let us facilitate that.

Senator Hervieux-Payette: I will wait for their presentation.

The Chairman: Hopefully Mr. Wilfert will be able to come back.

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, my time is somewhat limited and I have limited ability to respond because this issue was never raised in the other place. You are hearing from others; that is fine. I do not respond without having a good grasp of the information, and I do not have that. Any comments that I might give you would be superficial at best.

The Chairman: In the normal course, I would suggest that you follow your schedule, that we hear another witness and that your officials will be here to respond and make that consideration. I only point out that you have the right of rebuttal and that we have, to the extent that we read the newspapers, time constraints. We will deal with those realties. Putting all that fairly before you, thank you for your presentation.

Mr. Wilfert: The officials here are from the Department of Finance. I will stay around for a little bit but the officials will probably be able to answer detailed questions with regard to any issues that are raised.

des redevances à la Couronne, lesquelles ne sont actuellement pas déductibles. La proposition fiscale concernant les ressources placera tous les projets sur un pied d'égalité, comme je l'ai déjà dit, et les sociétés bénéficieront maintenant d'une déduction fondée sur les redevances réellement payées, qu'elles aient été payées à la Couronne, aux Premières nations ou à des propriétaires privés.

Toute l'industrie du pétrole et du gaz naturel appuie cette proposition. Je n'ai vu aucune correspondance mais c'est tout ce que je peux vous répondre à ce sujet.

Le sénateur Hervieux-Payette: La lettre dont je parle avait été envoyée à John Manley, le 17 juin, avec des copies à M. Nault, M. Martin, Mme Copps et les chefs des Premières nations. Nous en avons reçu un exemplaire. Les Premières nations bénéficient d'un traitement spécial qu'elles vont perdre avec ces nouvelles propositions. Je vous demande pourquoi nous voudrions modifier une mesure qui leur est très bénéfique, étant donné qu'il y a fort peu de secteurs dans lesquels les Autochtones possèdent vraiment un avantage économique.

M. Wilfert: Je répète pour que ce soit clair: il n'y a aucun changement au traitement fiscal des redevances que touchent les Premières nations.

Le sénateur Angus: Monsieur le président, je crois comprendre que nous accueillerons des représentants des Premières nations dans quelques minutes. Le témoin pourrait peut-être rester et répondre aux questions du sénateur Hervieux-Payette et à celles que je voudrais poser à ce moment-là. J'ai lu leur documentation et ils considèrent que leur point de vue n'a pas été pris en considération comme ils l'espéraient dans l'autre Chambre.

Le président: Nous allons faire le nécessaire.

Le sénateur Hervieux-Payette: J'attendrai leur témoignage.

Le président: J'espère que M. Wilfert pourra revenir.

M. Wilfert: Mon temps est relativement limité, monsieur le président, et il me sera difficile de répondre car cette question n'a jamais été soulevée dans l'autre Chambre. Vous allez entendre d'autres témoins, ce qui est fort bien, mais je ne voudrais pas répondre à une question sans bien en saisir la nature, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Je ne pourrais malheureusement vous fournir que des réactions superficielles, dans le meilleur des cas.

Le président: Dans le cours normal des choses, je vous recommanderais de suivre votre horaire, de façon à ce que nous puissions entendre les autres témoins et que vos collaborateurs reviennent ensuite répondre. Je tiens simplement à souligner que vous avez le droit de réfuter et que nous sommes nous aussi soumis à des limites de temps, si nous pouvons en croire les journaux. Nous devons nous adapter aux réalités. Cela dit, je vous remercie de votre témoignage.

M. Wilfert: Il y a ici des représentants du ministère des Finances. Je peux rester quelques instants mais les fonctionnaires pourront probablement répondre de manière détaillée à toutes les questions qui seront posées.

The Chairman: To be clear, your officials will be available to come to the witness table and answer any direction questions?

Mr. Wilfert: That is correct.

Senator Angus: We will take note of these issues. In the other place they are not up to snuff.

The Chairman: I now invite the representatives from the Indian Resource Council of Canada to come forward and take their positions. We will hear from Mr. Roy Fox, Chief Ernest Wesley, Mr. Larry Kaida, Mr. Doug Rae and Ms. Marilyn Buffalo. Mr. Fox, please proceed.

Mr. Roy Fox, President and CEO, Indian Resource Council of Canada: Honourable Senators, thank you for this opportunity to make a brief presentation at this time. As you mentioned, Mr. Chairman, we do have our chairman with us, Chief Ernest Wesley from the Nakoda Nation. As well, we have our good friend Marilyn Buffalo representing Chief Victor Buffalo of the Samson Cree Nation, our lawyer in this matter, Mr. Rae, and of course my assistant, Mr. Kaida. Also we have in the audience Chief Roberta Jamieson, Chief of the Six Nations, and also member of our board of directors for the Indian Resource Council. She is here today supporting the presentation, as well as Councillor David General from Six Nations.

I would like to ask our chairman to make some opening comments.

Chief Ernest Wesley, Stoney First Nation, Alberta, and Chairman of the Board, Indian Resource Council of Canada:

[*Mr. Wesley spoke in his native language.*]

Senator Angus: Is Chief Wesley reading this document, the exact same words of this document?

Mr. Fox: No, I understand the chief is making normal opening comments. I cannot say they are the words exactly in this document.

The Chairman: It is our obligation to gather information and there are obviously limitations on our capacity so it is in your hands, however you wish to proceed.

Mr. Wesley: With that, I will go into my second language. I am thanking you for inviting me to speak to you today. I am chief of the Wesley First Nation of the Nakoda Nation. The traditional lands of my people comprise the eastern slopes and the Rocky Mountains of present-day Alberta and British Columbia.

Our reserve lands, which are held in trust for us by the Government of Canada, are located south, west and north of the city of Calgary. You must appreciate that these reserve lands were not of our choosing, and for years we were sad and angry that the missionaries and the Government of Canada had forced us to make our homes on lands that had no agricultural potential. It is no coincidence we were called by the colonizers, "The Stoney people."

Le président: Si je comprends bien, vos collaborateurs vont rester et pourront répondre directement aux questions?

M. Wilfert: C'est cela.

Le sénateur Angus: Nous prendrons note de ces questions. Dans l'autre Chambre, ce sont des incapables.

Le président: J'invite maintenant les représentants du Indian Resource Council of Canada à venir témoigner devant le comité. Nous accueillons M. Roy Fox, le chef Ernest Wesley, M. Larry Kaida, M. Doug Rae et Mme Marilyn Buffalo. Monsieur Fox, vous avez la parole.

M. Roy Fox, président-directeur général, Indian Resource Council of Canada: Honorables sénateurs, nous vous remercions de nous avoir invités à venir témoigner devant vous. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, nous sommes accompagnés de notre président, le chef Ernest Wesley, de la Nation Nakoda. Nous avons aussi avec nous notre bonne amie Marilyn Buffalo, représentant le chef Victor Buffalo, de la Nation crie Samson, notre avocat sur ces questions, M. Rae et, bien sûr, mon assistant, M. Kaida. Il y a également dans la salle Roberta Jamieson, chef des Six Nations et membre du conseil d'administration du Indian Resource Council. Elle est ici aujourd'hui pour appuyer nos témoignages, tout comme le conseiller David General, des Six Nations.

J'aimerais demander à notre président de faire quelques déclarations liminaires.

Le chef Ernest Wesley, Première nation Stoney, Alberta, président du conseil d'administration, Indian Resource Council of Canada:

[*M. Wesley s'exprime dans sa langue autochtone.*]

Le sénateur Angus: Le chef Wesley est-il en train de lire ce mémoire?

M. Fox: Non, je crois comprendre que le chef fait sa déclaration liminaire habituelle. Je ne peux pas dire qu'il s'agit de ce mémoire.

Le président: Nous sommes ici pour recueillir des informations et il y a évidemment certaines limites à notre compréhension des langues autochtones mais, cela dit, nous sommes prêts à suivre votre procédure.

M. Wesley: Je vais maintenant passer à ma deuxième langue. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je suis chef de la Première nation Wesley, de la nation Nakoda. Les terres traditionnelles de mon peuple comprennent les pentes de l'est et les montagnes Rocheuses des provinces actuelles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Nos terres des réserves, qui sont conservées pour nous en fiducie par le gouvernement du Canada, se trouvent au sud, à l'ouest et au nord de Calgary. Vous comprendrez que ce n'est pas nous qui avons choisi ces terres des réserves et que nous avons été pendant des années tristes et furieux que les missionnaires et le gouvernement du Canada nous aient forcés à nous établir sur des terres n'ayant aucun potentiel agricole. Ce n'est pas par hasard que les colonisateurs nous ont appelés les «Stoney».

In recent years, however, we have come to realize that the creator has in fact blessed us. He has placed natural gas deposits under our reserve lands. These reserve lands produce sizeable quantities of natural gas. Companies such as Shell Canada Limited, Imperial Oil Resources Limited, and Petro-Canada Inc. extract natural gas and produce much wealth for themselves and for our people. Through the taxes these companies pay on the revenues earned from this gas production, these companies also produce much wealth for Albertans and for our friends, the newcomers, Canadians.

From this natural gas wealth, my people have learned what benefits we can realize from the market economy. We have come to appreciate the value of the money and the material wealth that it brings. We have learned what it means to be real participants in the Canadian economy. We are using these moneys to stimulate economic development on our lands.

Given what we have learned and the progress we are making, we are therefore disappointed with a new path of the Government of Canada indicated by Bill C-48. We do not feel it is appropriate for the Government of Canada to now embark upon a path that seeks to take away from we, the Nakoda people, some of this wealth that the creator has given us.

It appears that the Government of Canada wishes us to earn a subsistence living, but as soon as we are seen to be making real progress and creating real wealth, then the Government of Canada seeks to put up road blocks and to take away some of this wealth we are seeing for the first time in our lives.

The President of the Indian Resource Council, my former colleague, chief, now president, Mr. Roy Fox, will be addressing the specifics of why we are here today. I must confess that neither Mr. Fox nor myself should have had to appear before you today. Instead, what we are saying to you today should have been said already by Her Majesty's own representatives.

The issues we are addressing should have been addressed in the House of Commons and, failing that, these issues should have been brought to the attention of Parliament by the Honourable Mr. Nault, the Minister of Indian and Northern Affairs.

Mr. Nault is charged with the primary responsibility for fulfilling Her Majesty's obligations to First Nations in Canada. It is in that role that Mr. Nault should have sought the changes that myself and Mr. Fox had to address today.

When the resource allowance was first introduced in the 1970s, Mr. Nault's predecessor at that time spoke up for the interests of First Nations. Mr. Nault should be the one standing up now for the interests of First Nations in the context of the resource allowance proposals contained in Bill C-48.

Ces dernières années, cependant, nous avons réalisé que le Créateur nous avait en fait bénis puisqu'il avait situé des dépôts de gaz naturel sous nos terres des réserves. Ces terres produisent aujourd'hui des quantités importantes de gaz naturel. Des sociétés comme Shell Canada Limited, Imperial Oil Resources Limited et Pétro-Canada Inc. extraient du gaz naturel et en tirent beaucoup de richesse, pour elles-mêmes et pour notre peuple. Grâce aux taxes que paient ces sociétés sur les revenus qu'elles tirent de cette production de gaz, elles produisent beaucoup de richesse pour les Albertains et pour nos amis nouveaux venus, les Canadiens.

Grâce à cette richesse du gaz naturel, mon peuple a appris quels bénéfices il peut tirer de l'économie de marché. Nous sommes arrivés à comprendre la valeur de l'argent et des richesses matérielles qu'il offre. Nous avons appris ce que veut dire participer réellement à l'économie canadienne. Nous utilisons cet argent pour stimuler le développement économique sur nos terres.

Considérant ce que nous avons appris et les progrès que nous réalisons, nous sommes déçus de la nouvelle orientation que vient de prendre le gouvernement du Canada avec le projet de loi C-48. Nous ne pensons pas qu'il soit légitime pour le gouvernement du Canada de se lancer maintenant dans une voie qui vise à reprendre une partie de cette richesse que le Créateur nous a donnée à nous, les Nakoda.

Il nous semble que le gouvernement du Canada, qui voulait que nous soyons économiquement autonomes, tente d'élever des obstacles sur notre voie et de nous reprendre une partie de cette richesse que nous découvrons pour la première fois dans notre vie au moment même où nous commençons à faire de vrais progrès et à obtenir une vraie richesse.

Le président du Indian Resource Council, mon ancien collègue, chef et maintenant président, M. Roy Fox, vous parlera des détails de notre argumentation à ce sujet. Je dois dire que ni M. Fox ni moi-même n'aurions dû être obligés de comparaître devant vous aujourd'hui. En effet, ce que nous allons vous dire aujourd'hui aurait déjà dû vous être dit par les représentants de Sa Majesté.

Les questions que nous allons soulever auraient dû être soulevées à la Chambre des communes et, sinon, elles auraient dû être portées à l'attention du Parlement par l'honorable M. Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

C'est en effet M. Nault qui assume la responsabilité première des obligations de Sa Majesté à l'égard des Premières nations du Canada. C'est dans ce rôle que M. Nault aurait dû solliciter les changements que M. Fox et moi-même allons demander aujourd'hui.

Lorsque la déduction relative aux ressources a été créée, dans les années 1970, le prédécesseur de M. Nault à l'époque avait évoqué les intérêts des Premières nations. C'est M. Nault qui devrait aujourd'hui prendre la parole pour défendre les intérêts des Premières nations dans le contexte des propositions du projet de loi C-48 sur la déduction relative aux ressources.

First Nations are at long last using their oil and gas resources to their economic advantage. We are finally players in the oil and gas industry. Unfortunately, Mr. Nault and the Government of Canada appear to want to halt our progress. This is very unfortunate.

I thank you, honourable senators, for listening. I will now turn it over to Mr. Fox.

The Chairman: For my own clarification, did you present to the committee in the House of Commons on the consideration of this bill?

Mr. Fox: Mr. Chairman, we requested to be included in the process through the House of Commons. We were not allowed to make a presentation to that standing committee when it was interviewing witnesses.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Angus: They were stonewalled.

Senator Tkachuk: To clarify, you wrote a letter requesting to appear and the chairman or somebody told you that you could not appear or were not to appear?

Mr. Fox: We were told that we were too late. This was after we had been in touch with these offices well before — after the second reading.

Senator Angus: So you were not too late, in your view?

Mr. Fox: No, second reading took place a while after June 17,when we wrote the initial letter to the Minister of Finance.

Senator Prud'homme: Will you kindly take us with you? Briefly — such and such a date, the bill is introduced. Such and such a date, they say, we will have witnesses and on such a date you said, "yes, we would like to speak," but then they said it is too late. Then, when we question you, we will know exactly how unfair or difficult it was for them to accommodate you.

Mr. Fox: Senator, we can provide you with all the specifics of that process. My assistant has all those details, should you request them.

The Chairman: That would be helpful to us. Please continue, Mr. Fox.

Mr. Fox: Thank you, again, chairman, and members of the standing committee and, of course, the Senate.

Our organization, the Indian Resource Council, represents over 120 First Nations across Canada that have oil and gas production or potential on their reserve lands. Our member First Nations own both surface and mineral rights on their lands. These lands are administered by Indian Oil and Gas Canada, IOGC, a special operating agency of the Department of Indian and Northern Affairs Canada.

Après de nombreuses années, les Premières nations arrivent finalement à utiliser leurs ressources pétrolières et gazières dans leur intérêt économique. Nous sommes finalement des acteurs importants de l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Hélas, M. Nault et le gouvernement du Canada semblent maintenant vouloir bloquer notre progrès, ce qui est très regrettable.

Je vous remercie de votre attention, honorables sénateurs, et je vais maintenant laisser M. Fox s'exprimer.

Le président: Pour ma propre information, avez-vous témoigné devant le comité de la Chambre des communes qui était saisi de ce projet de loi?

M. Fox: Nous avions demandé à participer au processus de la Chambre des communes, monsieur le président, mais nous n'avons pas été autorisés à nous adresser à ce comité permanent lorsqu'il interrogeait des témoins.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Angus: On les a bloqués.

Le sénateur Tkachuk: Pour préciser, vous avez adressé une lettre au président, pour demander à comparaître, et on vous a répondu que vous ne pouviez pas témoigner?

M. Fox: On nous a dit que c'était trop tard. Nous avions pourtant pris contact avec ces bureaux bien avant — après la deuxième lecture.

Le sénateur Angus: Donc, d'après vous, il n'était pas trop tard?

M. Fox: Non, la deuxième lecture s'est produite un peu après le 17 juin, date à laquelle nous avons envoyé notre lettre au ministre des Finances.

Le sénateur Prud'homme: Pourriez-vous brièvement nous donner la chronologie? Pourriez-vous nous dire la date à laquelle le projet de loi a été déposé, la date à laquelle on a annoncé qu'il y aurait des témoins, la date à laquelle vous avez dit que vous voudriez témoigner, puis la date à laquelle on vous a dit qu'il était trop tard? Ensuite, quand nous vous interrogerons, nous saurons exactement s'il y a eu une injustice à votre égard.

M. Fox: Nous pouvons vous donner tous les détails de ce processus, sénateur. Mon adjoint les a avec lui si vous voulez les connaître.

Le président: Cela nous sera utile. Veuillez poursuivre, monsieur Fox.

M. Fox: Merci, monsieur le président, membres du comité permanent et sénateurs.

Notre organisation, le Indian Resource Council, représente plus de 120 Premières nations du Canada qui produisent ou peuvent produire du pétrole et du gaz naturel sur leurs terres des réserves. Nos Premières nations possèdent les droits de surface et les droits miniers reliés à ces terres. Ces terres sont gérées par Pétrole et gaz des Indiens du Canada, PGIC, un organisme de service spécial du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

The stated mandate of IOGC is to fulfil the Crown's fiduciary and statutory obligations related to the management of oil and gas resources on First Nations lands. Our main responsibility is to advocate for increased oil and gas development on Indian lands, and to develop partnerships with industry that would allow for maximum First Nations benefits, and participation in this important energy sector.

The energy sector is an important engine for growth and prosperity, especially in Western Canada, and we feel that First Nations deserve a fair share of this prosperity.

I would like to give you a sense of the size of First Nations oil and gas assets. Oil production for the past five years averaged 505,900 cubic metres per year, or slightly less than 3.2 million barrels. Gas sales averaged 2,260 million cubic metres per year, or slightly better than 80 billion cubic feet. Revenues collected — that is royalties, bonuses and rentals — averaged $163.8 million per year over the past five years.

The money is used by those First Nations for a wide range of initiatives from capital projects to economic development ventures, to employment and training initiatives, as well as for on-reserve housing, water and sewer projects, education and other social-economic programs on reserve.

There are currently over 190 oil and gas companies with operating interests on First Nations lands. Currently, more than 60 First Nations reserve lands have active leases, most with oil and gas production.

First Nations lands are currently less explored and developed than nearby provincial lands or freehold lands. This is mostly due to perceived lack of awareness and certainty of operating on reserve lands. However, our organization has worked closely with Indian Oil and Gas Canada, and with industry, to raise awareness and to promote Indian lands. This has resulted in increased oil and gas activities as shown in the statistics mentioned earlier. The deductibility of royalties and the existing resource allowance have provided an additional incentive for industry to operate on Indian lands.

In comparison to mainstream Canada, industry paid $145.6 billion to governments in 2001 by way of royalties, rental and income tax. Production during this time was 2.2 million barrels of crude oil per day, and 17.4 billion cubic feet of natural gas per day.

Although the First Nations oil and gas sector is a very important economic development for us, it is miniscule compared to the mainstream energy sector. It is for this reason that we wish

Le mandat de PGIC est d'exercer les obligations fiduciaires et légales de la Couronne touchant la gestion des ressources pétrolières et gazières des terres des Premières nations. Notre principale tâche est de favoriser l'exploitation accrue du pétrole et du gaz naturel sur les terres indiennes et d'établir des partenariats avec les entreprises de façon à engendrer le maximum de bienfaits pour les Premières nations et à assurer notre participation à ce secteur important de l'énergie.

Le secteur de l'énergie est un important moteur de croissance et de prospérité, surtout dans l'Ouest canadien, et nous pensons que les Premières nations méritent leur juste part de cette prospérité.

J'aimerais vous donner une idée de l'ampleur des richesses pétrolières et gazières des Premières nations. Depuis cinq ans, la production pétrolière se situe en moyenne à 505 900 mètres cubes par an, soit un peu moins de 3,2 millions de barils. Les ventes de gaz ont atteint en moyenne 2 260 millions de mètres cubes par an, soit un peu plus que 80 milliards de pieds cubes. Les recettes obtenues — c'est-à-dire les redevances, les bonus et les loyers — ont atteint en moyenne 163,8 millions de dollars par an au cours des cinq dernières années.

Les Premières nations se servent de cet argent pour financer un large éventail d'initiatives allant de projets d'investissement à des projets de développement économique, des initiatives d'emploi et de formation professionnelle, ainsi que la création de logements sur les réserves, la réalisation de projets d'adduction d'eau et d'égout, la mise sur pied de services d'éducation et des programmes socioéconomiques.

À l'heure actuelle, plus de 190 sociétés pétrolières exploitent des intérêts sur des terres des Premières nations. Il y a aujourd'hui plus de 160 terres de réserves autochtones associées à des baux actifs, la plupart concernant la production de pétrole et de gaz.

Les terres des Premières nations sont actuellement moins prospectées et moins mises en valeur que les terres voisines des provinces ou les terres franches. Cela provient en grande mesure d'un manque apparent d'information et de certitude au sujet de l'exploitation des terres des réserves. Toutefois, notre organisation collabore étroitement avec Pétrole et gaz des Indiens du Canada, et avec l'industrie, pour sensibiliser les parties concernées et faire la promotion des terres indiennes. Cela s'est déjà traduit par une augmentation de la production de pétrole et de gaz, comme le montrent les statistiques que je viens de donner. La déductibilité des redevances et la déduction actuelle relative aux ressources ont fourni à l'industrie une incitation supplémentaire pour exploiter les terres indiennes.

Si l'on compare la situation avec le reste du Canada, l'industrie a versé en 2001 145,6 milliards de dollars aux gouvernements sous forme de redevances, de loyer et d'impôt sur le revenu. Durant cette période, la production a atteint 2,2 millions de barils de pétrole brut par jour, et 17,4 milliards de pieds cubes de gaz par jour.

Bien que le secteur du pétrole et du gaz des Premières nations soit pour nous une source très importante de développement économique, il reste minuscule par rapport au reste du secteur

to retain whatever benefits we enjoy at the present time, which really do not impact Canada or industry in any significant manner.

Let me now comment on a portion of Bill C-48 that is of concern to us. While there appears to have been extensive consultation with the resource industry, including the Canadian Association of Petroleum Producers, regarding the proposed amendments, there has been no consultation with those who will likely be impacted the most, namely First Nations. The Indian Resource Council of Canada, IRC, wrote to the Minister of Finance on June 17, 2003, expressing our concerns with the proposed Bill C-48, especially as it pertains to the resource allowance, and requested a delay until First Nations were fully consulted. Although our correspondence has not been responded to, we understand that copies of the letter have been circulated to appropriate committee members in both the House of Commons and the Senate.

During IRC's annual general meeting held in Calgary on October 8 of this year, a unanimous resolution was approved directing a committee of chiefs to initiate discussions with Canada to delay passage of Bill C-48 until First Nations were consulted. This is one of the reasons we are appearing before your committee today. We have attached copies of the correspondence and the appropriate resolution.

I am not quite familiar with all of the technical details relating to the proposed amendments to the Income Tax Act that are being contemplated under Bill C-48. In a general way, we are supportive of any initiatives by Canada to reform its tax structure to make it fair and competitive as completed under Bill C-48. However, our interest is to ensure that these changes do not impact First Nations negatively.

In our view the proposed elimination of the resource allowance will have a negative impact on First Nations oil and gas sector.

Historically, companies operating on Indian lands have been able to deduct against income the 25 per cent resource allowance, plus royalties paid on First Nations production. Royalties paid on provincial Crown lands have not been deductible against income. This means that industry has been able to achieve higher after-tax cash flows on Indian lands than on provincial lands. These after-tax cash flows have been used to offset the additional costs of doing business on Indian lands. These additional costs arise from the need to negotiate economic and social benefits with First Nations; collaborating with First Nations on training and employment opportunities, and contributing towards community economic and social development. In other words, the resource allowance and the deductibility of royalties have provided industry with an added incentive to operate on Indian lands.

énergétique. Voilà pourquoi nous souhaitons conserver tous les avantages dont nous bénéficions actuellement, qui n'ont en fait aucune incidence notable sur le reste du Canada ou sur l'industrie.

Permettez-moi d'aborder maintenant une partie du projet de loi C-48 qui nous préoccupe sérieusement. Bien qu'il semble y avoir eu de larges consultations auprès de l'industrie des ressources naturelles, notamment de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, au sujet des amendements proposés, il n'y a eu aucune consultation des parties qui seront le plus directement touchées, les Premières nations. Le Indian Resource Council of Canada a écrit au ministre des Finances le 17 juin 2003 pour exprimer nos préoccupations au sujet du projet de loi C-48, notamment de ses dispositions concernant la déduction relative aux ressources, et pour demander un report du projet de loi afin que les Premières nations puissent être pleinement consultées. Bien que notre lettre n'ait fait l'objet d'aucune réponse, nous croyons comprendre qu'elle a été distribuée aux membres des comités concernés de la Chambre des communes et du Sénat.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'IRC, qui s'est tenue à Calgary le 8 octobre, une résolution unanime a été approuvée pour donner à un comité de chefs l'instruction d'entreprendre des discussions avec le Canada afin de retarder l'adoption du projet de loi C-48 jusqu'à ce que les Premières nations aient été consultées. Voilà pourquoi nous comparaissons aujourd'hui devant votre comité. Nous avons joint des copies de la lettre et de la résolution à notre mémoire.

Je ne connais pas bien tous les détails techniques relatifs aux amendements proposés à la Loi de l'impôt sur le revenu qui sont envisagés dans le projet de loi C-48. De manière générale, nous appuyons toute initiative que peut prendre le Canada pour réformer son régime fiscal afin de le rendre juste et compétitif comme l'envisage le projet de loi C-48. Toutefois, notre intérêt est de veiller à ce que ces changements ne soient pas préjudiciables aux Premières nations.

À nos yeux, le projet d'élimination de la déduction relative aux ressources sera préjudiciable au secteur pétrolier et gazier des Premières nations.

Historiquement, les sociétés exploitant les terres indiennes ont pu déduire de leur revenu la déduction de 25 p. 100 relative aux ressources, ainsi que les redevances versées aux Premières nations. Les redevances versées au titre des terres des provinces n'étaient pas déductibles du revenu. Cela veut dire que l'industrie a pu obtenir un rendement après impôt plus élevé sur les terres indiennes que sur les terres provinciales, et elle s'est servie de ce rendement après impôt plus élevé pour compenser les coûts supplémentaires de l'exploitation pétrolière sur les terres indiennes. Cette exploitation coûte plus cher qu'ailleurs parce qu'il faut négocier des avantages économiques et sociaux avec les Premières nations, collaborer avec les Premières nations à des projets de formation professionnelle et d'emploi, et contribuer au développement économique et social des collectivités. Autrement dit, l'allocation relative aux ressources et la déductibilité des redevances ont offert à l'industrie un incitatif additionnel pour qu'elle vienne exploiter le pétrole des terres indiennes.

We understand and appreciate that the proposed new tax structure will reduce the tax burden of most oil- and gas-producing companies that operate on provincial lands and put them in a better cash-flow position. However, for First Nations the elimination of the resource allowance will take away an existing incentive to explore and develop Indian reserve lands and will serve to reallocate what has been previously described to be a fair share of resource revenues by taking from potential and most needy First Nations royalty revenues and giving it to corporate Canada.

As mentioned, to date, the resource allowance and deductibility of royalties has supported the ability of First Nations to achieve stronger royalties and a fair share of the overall available economic rent. Without the benefit of the value of the resource allowance, or something in lieu of it, a skewed playing field will result in First Nations lands becoming less competitive as compared to provincial lands.

What do we propose? It is impossible to predict precisely what the impact of the proposed amendment will be to First Nations. However, it is clear that industry will want to renegotiate royalties in order to remain competitive with the provincial regimes. Obviously, this will mean fewer revenues to First Nations, those that need it the most, and better cash flow for industry. Therefore, we are requesting a delay in Bill C-48 until we have had an opportunity to study the implications and to be consulted. At minimum, if the bill is passed, we would ask that First Nations be exempted and that the resource allowance in its present form be retained on First Nations lands.

Alternatively, a similar tax incentive should be considered at the appropriate time for resource exploration on Indian lands in order to maintain the incentive that we previously enjoyed. I want to emphasize the need to provide tax and other incentives to continue attracting industry to First Nations lands.

Finally, we believe it is unconscionable for Canada to contemplate a piece of proposed legislation that will hurt First Nations who need help the most. We are only asking for an opportunity to get the best returns from our resources by attracting industry so that we can help ourselves. The incentives that we currently enjoy, including the resource allowance, is certainly one such tool.

The Chairman: I know there are others at your table but does this represent your presentation? Are you open to questions or is there anything else?

Mr. Fox: We are open to questions. I would ask Ms. Buffalo to make some comments at this time.

Ms. Marilyn Buffalo, Senior Policy Advisor, Samson Cree Nation: On behalf of the Samson Cree Nation, I thank you for this opportunity to be heard in what I believe to be the eleventh

Nous croyons comprendre et apprécions que le nouveau régime fiscal proposé réduira le fardeau fiscal de la plupart des sociétés pétrolières et gazières qui travaillent sur les terres provinciales et leur donnera un rendement net plus élevé. Toutefois, pour les Premières nations, l'élimination de la déduction relative aux ressources éliminera un incitatif qu'avaient les entreprises pour venir prospecter sur les terres des réserves indiennes et les mettre en valeur, et servira à réaffecter ce qui avait été auparavant décrit comme une juste part des recettes issues des ressources en prenant une partie des recettes de redevances des Premières nations pour la remettre aux grandes entreprises du Canada.

Comme je l'ai dit, la déduction relative aux ressources et la déductibilité des redevances ont jusqu'à présent aidé les Premières nations à obtenir des redevances accrues et une juste part de la rente économique globale disponible. Sans le bienfait de la déduction relative aux ressources, ou d'une mesure la remplaçant, les Premières nations ne seront plus à égalité avec les autres dans la mesure où leurs terres deviendront moins compétitives que les terres provinciales.

Que proposons-nous? Il est impossible de prédire exactement l'effet que l'amendement proposé aura sur les Premières nations. Par contre, il est clair que l'industrie voudra renégocier les redevances afin de rester compétitive avec les régimes provinciaux. Cela signifie à l'évidence que les revenus des Premières nations diminueront, surtout de celles qui en ont le plus besoin, et que les revenus de l'industrie augmenteront. En conséquence, nous demandons que l'on retarde le projet de loi C-48 jusqu'à ce que nous ayons eu la possibilité d'en étudier les conséquences et d'être consultés. Au minimum, si l'on veut adopter le projet de loi immédiatement, nous demandons que les Premières nations soient exemptées de son application et que la déduction relative aux ressources soit maintenue sous sa forme actuelle sur les terres des Premières nations.

Sinon, il faudrait envisager un incitatif fiscal similaire pour la prospection sur les terres indiennes, de façon à préserver l'incitatif qui existait auparavant. Je tiens à souligner la nécessité d'assurer des incitatifs fiscaux et autres pour continuer d'attirer des industries sur les terres des Premières nations.

Finalement, nous pensons qu'il est inadmissible que le Canada envisage d'adopter un tel projet de loi qui nuira aux Premières nations qui ont le plus besoin d'aide. Nous demandons seulement la possibilité d'obtenir le meilleur rendement possible de nos ressources naturelles, en attirant l'industrie, de façon à assurer notre développement économique. Les incitatifs dont nous bénéficions actuellement, comme la déduction relative aux ressources, sont l'un de ces outils.

Le président: Je sais qu'il y a d'autres membres de votre délégation à la table mais ceci met-il fin à votre exposé? Êtes-vous prêts à passer aux questions ou y a-t-il autre chose?

M. Fox: Nous sommes prêts à répondre à vos questions mais je demanderais d'abord à Mme Buffalo de faire quelques remarques.

Mme Marilyn Buffalo, conseillère principale en politiques, nation crie Samson: Au nom de la nation crie Samson, je vous remercie de bien vouloir nous accueillir à la dernière heure.

hour. I had hoped that the process would accommodate First Nations at the beginning. We may not have had to be here before you today. Having said that, I think that Bill C-48 slipped through behind our watch. We had tried to alert the committees and the internal process of the House but we were not heard.

My assessment is that there are three pieces of proposed legislation before you now: Bill C-7, which is still active in the back; Bill C-6, which is the specific claims; Bill C-19 and Bill C-48. We have been fast-tracked, senators. The First Nations are just stretched to the limit against the giant machine called the Department of Indian Affairs and Northern Development who is, by the way, our trustee. It is that department's job to take care of our interest. Mr. Nault's job is to look after the First Nations interest, lands and resources.

I might also recommend to the Senate that you take some time with C-48. What is the rush to get this thing through? Many bills before you now need grave review. No one will go anywhere. The Liberal Party is going through a transition but we First Nations will not go anywhere because this is where we live.

Senator Prud'homme: The resources will still be there.

Ms. Buffalo: There is no rush. I suggest to the Senate that this matter be taken to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for further review and study because this matter is currently before the courts. *R. v. Victor Buffalo* is currently before the courts in Calgary to address an oil and gas issue.

The Chairman: Is this a specific issue relating to this bill?

Ms. Buffalo: Yes.

Senator Prud'homme: If I were you, I would leave it here.

Senator Mahovlich: Leave it in this committee.

Senator Angus: Yes. It is an excellent committee.

Ms. Buffalo: There is no rush, Senator Prud'homme, to get this bill passed.

Senator Prud'homme: That is why I said to leave it here.

Ms. Buffalo: It is not an emergency situation. This requires further study. We have not been consulted. We have not had time to prepare complete submissions to this committee and to the House. How it got this far without our watch is beyond me.

Senator Tkachuk: This letter was written on June 17 to the Honourable John Manley from you, Mr. Fox. Could you table the reply that Mr. Manley sent?

Mr. Fox: We have not received a reply from Mr. Manley's office.

J'aurais espéré que les Premières nations puissent participer à ce processus dès le début, ce qui ne nous aurait pas obligés à comparaître devant vous aujourd'hui. Cela dit, je pense qu'on a essayé de faire passer le projet de loi C-48 en catimini. Nous avions tenté d'alerter les comités et le processus interne de la Chambre mais on ne nous a pas entendus.

Si je comprends bien, vous êtes actuellement saisis de trois projets de loi: C-7, qui est toujours actif, C-6, sur les revendications particulières, C-19 et C-48. Nous avons eu une procédure accélérée, sénateurs. Les Premières nations sont poussées aux limites de leurs capacités contre cette machine géante qu'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qui, au fait, est notre fiduciaire. C'est ce ministère qui doit normalement défendre nos intérêts. Le travail de M. Nault consiste à défendre les intérêts, les terres et les ressources des Premières nations.

Je pourrais aussi recommander au Sénat de se pencher sur le projet C-48. Pourquoi tant de précipitation? Beaucoup d'autres projets de loi méritent mûre réflexion. Personne n'a l'intention d'aller nulle part. Le Parti libéral est en période de transition mais nous, les Premières nations, nous n'allons partir nulle part parce que c'est ici que nous vivons.

Le sénateur Prud'homme: Les ressources seront toujours ici.

Mme Buffalo: Il n'y a pas de précipitation à avoir. Je pense que cette question devrait être renvoyée devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour y faire l'objet d'une étude plus attentive car elle se trouve actuellement devant les tribunaux. Il y a actuellement la cause *R. c. Victor Buffalo* qui se trouve devant les tribunaux de Calgary et qui porte sur un problème de pétrole et de gaz naturel.

Le président: Est-ce une question directement reliée à ce projet de loi?

Mme Buffalo: Oui.

Le sénateur Prud'homme: Si j'étais vous, je la laisserais là.

Le sénateur Mahovlich: Laissez-la devant ce comité.

Le sénateur Angus: Oui, c'est un excellent comité.

Mme Buffalo: Il n'y a pas d'urgence à adopter ce projet de loi, sénateur Prud'homme.

Le sénateur Prud'homme: C'est pourquoi je vous dis de laisser l'affaire suivre son cours.

Mme Buffalo: Il n'y a aucune urgence. Cette question doit être étudiée. Nous n'avons pas été consultés. Nous n'avons pas eu le temps de préparer des mémoires exhaustifs pour votre comité et pour la Chambre. Comment ce projet a pu arriver où il en est maintenant sans que nous nous en rendions compte me dépasse.

Le sénateur Tkachuk: C'est vous, monsieur Fox, qui avez envoyé une lettre à l'honorable John Manley le 17 juin. Pourriez-vous déposer la réponse de M. Manley?

M. Fox: Nous n'avons pas obtenu de réponse de M. Manley.

Senator Tkachuk: Did you receive a reply from Mr. Martin?

Mr. Fox: No, we did not.

Senator Tkachuk: Did you receive a reply from Mr. Nault?

Mr. Fox: No, we did not, senator.

Senator Prud'homme: If I were a lawyer, I would say thank you very much.

Senator Tkachuk: I am not so I will continue.

Senator Prud'homme: That is a good question.

Senator Tkachuk: I agree with you that there is no rush on this or any of the bills but the government does not always agree.

I find it strange that there were no replies over the summer months to this question. Since then have you been able to talk to anyone in the minister's office or in the Minister of Finance's office to ask: Why do you not reply to my letter? Did you phone him when you did not receive a reply in a month or whatever it takes to send a letter?

Mr. Fox: We followed up the initial correspondence with phone calls and e-mails. There has been some response through e-mail, but not to the particulars of that piece of correspondence.

We were requesting an opportunity to speak to the standing committee in the House of Commons after the second reading, but we were not successful in being included on that agenda. We have subsequently been in touch with the Senate. The process here has been very accommodating.

Senator Tkachuk: I am sure I understand. Royalties will be deductible on Crown lands with this new bill. Everyone will be on the same playing field, therefore, the extra costs are coming not because of any tax changes. The extra costs that the companies incur by dealing with the Indian band are the costs to negotiate economic and social benefits on training and employment.

Give me an idea what kind of deal you would negotiate? What kind of money would we be talking about?

Mr. Fox: Since the political leaders and corporate entities of First Nations have been involved in actual discussions with oil companies, the representatives of those First Nations have been able to negotiate items other than strict cash aspects of those agreements.

Oil companies, in some instances, contribute to scholarships. They help with youth programs. It is hard to put a figure on that.

Our bigger concern is that by not having this advantage, we will not likely be attracting many oil companies to undertake exploration and production activity on reserve lands.

Le sénateur Tkachuk: Avez-vous obtenu une réponse de M. Martin?

M. Fox: Non.

Le sénateur Tkachuk: Avez-vous obtenu une réponse de M. Nault?

M. Fox: Non, sénateur.

Le sénateur Prud'homme: Si j'étais avocat, je dirais merci beaucoup.

Le sénateur Tkachuk: Comme je ne le suis pas, je vais continuer.

Le sénateur Prud'homme: C'est une bonne question.

Le sénateur Tkachuk: Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il n'y a pas d'urgence pour ce projet de loi ni pour aucun des autres, mais le gouvernement n'est pas toujours d'accord.

Je trouve étonnant que vous n'ayez obtenu aucune réponse à votre lettre durant l'été. Depuis lors, avez-vous pu discuter avec un membre quelconque du cabinet du ministre ou du cabinet du ministre des Finances afin de savoir pourquoi on n'avait pas répondu à votre lettre? Avez-vous téléphoné, un mois après ou plus tard, pour savoir pourquoi on ne vous avait pas répondu?

M. Fox: Suite à la lettre, nous avons téléphoné et envoyé des courriels. Nous avons eu des réponses par courriel mais aucune qui porte précisément sur cette lettre.

Nous demandions de pouvoir nous adresser au comité permanent de la Chambre des communes, après la deuxième lecture, mais nous n'avons pas réussi à nous faire accepter. Nous avons ensuite pris contact avec le Sénat, où nous avons reçu un accueil beaucoup plus positif.

Le sénateur Tkachuk: Je suis sûr que je comprends. Les redevances seront déductibles sur les terres de la Couronne, avec ce nouveau projet de loi. Tout le monde sera sur un pied d'égalité et les coûts supplémentaires ne proviennent donc pas des changements au régime fiscal. Les coûts supplémentaires que les sociétés assument en traitant avec les bandes indiennes proviennent de la négociation d'avantages économique et sociaux pour la formation professionnelle et l'emploi.

Pouvez-vous me donner une idée du genre d'accord que vous pourriez négocier? Cela pourrait représenter combien d'argent?

M. Fox: Comme les chefs politiques et les entités corporatives des Premières nations ont participé aux pourparlers avec les sociétés pétrolières, les représentants de ces Premières nations ont pu négocier des éléments autres que strictement financiers.

Par exemple, certaines sociétés pétrolières offrent des bourses, ce qui aide nos jeunes. Il est difficile de chiffrer ça.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est que la disparition de cet avantage n'incitera plus beaucoup de sociétés pétrolières à entreprendre des activités de prospection et de production sur les terres des réserves.

The perception of industry is that it is unstable to do exploration and production activity on reserve lands, therefore, to a large extent, it would scare off new investment in that kind of activity. We have to deal with perception much of the time, senator, even though the facts of our situation are different.

We feel that it is entirely a good deal to invest money on exploration and production activities on reserve lands. However, by not having that added incentive, it makes it difficult to do so.

Senator Tkachuk: I gather that this bill allows the deductibility of the royalties from Crown land, therefore making it the same as on Indian land. The problem comes not from the tax change, which evens everything up. The problem comes from the fact that Petro-Canada, or with whomever you are dealing, must commit other cash to the Indian band that was equivalent to the deductibility on Crown land previously. We are talking about a serious amount of money here, I would think.

How do you arrive at that? Do you have a percentage? It seems to be an extra tax for social purposes that would go to the reserve. Is Indian Oil and Gas Canada a company owned by Indians or is that a division of Indian Affairs?

Mr. Fox: It is a special operating agency of the Crown. It is under the auspices of the Department of Indian Affairs and Northern Development Canada. It manages all natural gas and oil resources on reserve lands on behalf of the Crown.

Senator Tkachuk: When you make a deal with Petro-Canada to take gas or oil out of a reserve oil and gas area, do you charge for these social benefits? Do you charge a straight fee such as a royalty or do you work out a cash agreement per year to be spent on economic development, housing or whatever?

Mr. Fox: We have this added incentive, and in most cases we are able to negotiate bigger royalties on behalf of the First Nations. With those, we then have more resources to use for social and economic programs, housing, and so on. We are able to negotiate higher royalties for that.

Senator Tkachuk: You are able to negotiate higher royalties because they were not able to deduct the royalties on the Crown land?

Mr. Fox: On provincial Crown land, yes.

Senator Tkachuk: We now have a level playing field. I am usually on your side, Mr. Fox. However, here it looks like you would like to charge more money. Therefore, that is a problem for you. You are charging a bigger royalty to the Petro-Canada than the royalty charge by others.

L'industrie juge qu'il est relativement risqué d'entreprendre des activités de prospection et de production sur les terres des réserves et ce changement aurait donc en grande mesure pour effet de chasser les nouveaux investissements possibles. Dans la plupart des cas, c'est simplement une question de perception, sénateur, car les faits réels sont différents.

Nous pensons que les sociétés font une très bonne affaire quand elles investissent de l'argent sur les terres des réserves pour y mener des activités de prospection et de production. Toutefois, si elles n'ont plus cet incitatif supplémentaire, il sera difficile de les attirer.

Le sénateur Tkachuk: Je crois comprendre que ce projet de loi assure la déductibilité des redevances des terres de la Couronne, ce qui fait que ce sera la même chose que sur les terres indiennes. Le problème ne vient donc pas du changement de régime fiscal, puisque tout est égalisé. Le problème vient du fait que Pétro-Canada, pour prendre un exemple, s'engage à fournir à la bande indienne d'autres sommes qui étaient équivalentes à la déductibilité sur les terres de l'État. Je suppose que cela représente des sommes non négligeables.

Comment arrivez-vous à ça? Avez-vous un pourcentage? J'ai l'impression que c'est une sorte de taxe supplémentaire qui va dans les réserves pour des objectifs sociaux. Est-ce que Pétrole et gaz des Indiens du Canada est une société appartenant aux Indiens ou est-ce un service des Affaires indiennes?

M. Fox: C'est un organisme de service spécial de la Couronne. Il relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. C'est l'organisme qui gère toutes les ressources gazières et pétrolières des terres des réserves au nom de la Couronne.

Le sénateur Tkachuk: Quand vous négociez une entente avec Pétro-Canada pour la production de pétrole ou de gaz sur des terres de réserves, faites-vous payer quelque chose pour ces avantages sociaux? Faites-vous payer des droits forfaitaires, comme une redevance, ou négociez-vous une entente en espèces selon laquelle une certaine somme devra être dépensée chaque année pour le développement économique, le logement ou autre chose?

M. Fox: Nous avons cet incitatif additionnel et, dans la plupart des cas, nous pouvons négocier des redevances plus élevées au nom des Premières nations. Cela nous permet d'obtenir plus de ressources, que nous pouvons consacrer à nos programmes sociaux et économiques, au logement, etc. Nous pouvons négocier des redevances plus élevées pour cela.

Le sénateur Tkachuk: Vous pouvez négocier des redevances plus élevées parce qu'elles ne pouvaient pas déduire les redevances sur les terres de la Couronne?

M. Fox: Oui, sur les terres provinciales.

Le sénateur Tkachuk: Nous avons maintenant un terrain de jeu égal. Je suis généralement de votre côté, monsieur Fox, mais cette fois, j'ai le sentiment que vous aimeriez leur faire payer plus d'argent. Cela vous pose donc un problème. Vous faites payer à Pétro-Canada des redevances plus élevées que les autres.

Mr. Fox: Most oil companies will pay it one way or another. If they can pay a bigger royalty to the First Nations with whom they are negotiating, they stand a much better chance of acquiring those leases that they may be seeking on Indian reserve lands. It is better for them, too, in that respect.

When oil companies are experiencing a depleting return from either oil or natural gas wells, they will go back to political leaders of those tribes and request royalty relief. If they are able to convince those political and business leaders of those First Nations to give royalty relief, they will, in some instances, get that royalty relief.

They will not only make the request, but they will produce factual information on the extent of depletion of returns on a well. It is either discuss royalty relief or shut down production for those particular wells. It is a give-and-take in those instances.

In some instances we receive higher royalties; other instances we may receive lower royalties. We have 90 different royalty regimes. It is not one standard royalty payment that goes across the board. First Nations, because of their independence, are able to negotiate better royalty agreements sometimes with oil and gas companies. It is a tool that we use.

The Chairman: I have let this go a long time but we have other witnesses and other legislation so it is a very full day. I wanted to give the benefit of the fullest possible discussion here to you.

Senator Massicotte: Obviously our attempt here is to try to reach the issue and the solution because we are all sympathetic.

From my reading of your criticism we acknowledge that it causes some negative consequences to your revenue flow. However, that is because under the existing regime when people extract on your lands they get what could be called an artificial deduction called a royalty, the old 25-per-cent royalty, which on private lands now could equate the royalty paid to the province. Because the government wants to be more efficient and reduce taxes for everyone they reduce this resource allocation 25 per cent. It happens as a negative consequence in your case because the person you are contracting with has less tax deduction, therefore, increasing the cost to him relative to doing business.

Mr. Fox: Yes.

Senator Massicotte: You would have to admit that the act has a proper objective to reduce taxation. It is trying to increase efficiency and overall in our economy when there is competition or efficiency usually we all gain. In this case the act basically causes you to be less competitive because they changed your tax structure somewhat.

Mr. Fox: Yes.

M. Fox: La plupart des compagnies pétrolières doivent payer, d'une manière ou d'une autre. Si elles peuvent payer des redevances plus élevées aux Premières nations avec lesquelles elles négocient, elles ont une bien meilleure chance d'acquérir ces baux qu'elles souhaitent obtenir sur les terres des réserves indiennes. À cet égard, c'est mieux pour elles aussi.

Quand les compagnies pétrolières font face à un rendement décroissant des puits de pétrole ou de gaz, elles retournent voir les dirigeants politiques des bandes et demandent un allégement des redevances. Si elles peuvent convaincre ces autorités politiques des Premières nations de leur accorder un allégement au titre des redevances, c'est très bien.

Lorsqu'elles font leurs demandes, elles fournissent des données concrètes sur la baisse de production des puits. Elles peuvent alors discuter d'allégement des redevances ou de fermeture de certains puits. C'est donnant, donnant.

Dans certains cas, nous obtenons des redevances plus élevées et, dans d'autres, des redevances plus faibles. Nous avons 90 régimes de redevances différents. Il ne s'agit pas d'un paiement de redevances standard qui s'applique dans tous les cas. Étant donné leur indépendance, les Premières nations peuvent parfois négocier de meilleures redevances avec les sociétés pétrolières. C'est un outil que nous utilisons.

Le président: Je n'ai pas voulu vous interrompre mais nous avons d'autres témoins concernant d'autres textes de loi et la journée sera très chargée. Je voulais vous laisser le plus de temps possible pour participer à la discussion.

Le sénateur Massicotte: Il est clair que nous voulons tous essayer de trouver une solution car nous sommes sensibles au problème

Votre témoignage nous montre clairement que le projet de loi aura des conséquences négatives sur vos revenus. Toutefois, cela provient du fait que, dans le régime actuel, lorsque des gens produisent du pétrole sur vos terres, ils obtiennent ce qu'on pourrait appeler une déduction artificielle, appelée redevance, la vieille redevance de 25 p. 100 qui, sur les terres privées, pourrait être égale à la redevance payée à la province. Comme le gouvernement veut être plus efficient et réduire l'impôt de tout le monde, il réduit cette déduction de 25 p 100. Il se trouve que cela a des conséquences négatives pour vous car l'entreprise avec qui vous passez un contrat bénéficiera d'une déduction fiscale moins élevée, ce qui augmentera évidemment ses coûts relatifs.

M. Fox: Oui.

Le sénateur Massicotte: Vous conviendrez cependant que l'objectif du projet de loi est positif: réduire l'impôt. On essaie d'accroître l'efficience globale de notre économie et, lorsqu'on avive la concurrence, on obtient généralement des gains d'efficience. Dans ce cas, la loi va vous rendre moins compétitifs parce qu'on aura un peu modifié votre régime fiscal.

M. Fox: Oui.

Senator Massicotte: If you accept the act has a proper objective, is there not a simple solution? Before you were getting monies that did not have to be dispersed and they removed that artificial deduction you had. That is the way I look at this. Am I somewhat accurate in summarizing where I see the problem?

Mr. Fox: Yes, if you look at it from that perspective but we also must keep in mind that Canadians, North Americans and industry in general sometimes have a perception of First Nations, their lands and their business dealings that is perhaps of a negative nature.

I have been involved in other types of business activities, for example, selling things in the open market. Unfortunately, competitors have an advantage in calling down the product that a First Nation or an Aboriginal person may be selling as being inferior to what they would be selling. We have all experienced that in Indian country. This is one example of levelling that unfair playing field. Yes, it might seem as levelling the playing field but I think we have to look at the other aspects of doing business in Canada and in North America.

We must keep in mind that there is still a perception in the oil and gas sector that it is unsafe and unstable to invest money in oil and gas activities on reserve lands. We need some added incentive.

Senator Hervieux-Payette: I would like to ask Ms. Buffalo a question. Perhaps in your case there is no rush. I guess the rest of the industry, oil and mining and gas in general elsewhere, I do not see why we could not deal with Bill C-48 without paying special attention to this particular issue.

My interpretation was that you are asking for the status quo in your case, and the rest of what is going on in Bill C-48 should not be something that would be damaging to you. If the rest of it goes on, I do not think it will change your status. If we keep the status quo, the 1970 deal, you would be satisfied. Do I understand correctly?

Mr. Fox: Yes, I think we must also state that we enjoy a fairly good relationship with the oil and gas industry. We try to work together on a number of different issues. We have tried employment and training and those types of development projects over the years. We have signed memorandums of understanding that we will work together and help each other.

We certainly applaud the initiative of Canada to make exploration activity in the oil and gas sector in Canada more competitive. However, by the same token, what we are saying is, please, keep in mind that if you are going to do that you should also look at the impact that will have on First Nations. Unfortunately, in this instance, that impact is of a negative nature. We are not trying to take away from industry what would seem to be a fair and sincere attempt by our Canadian political leaders. We should not lose sight of the First Nations people because throughout the course of all of the process and the activity that has surrounded the development of Bill C-48, we have not been consulted until now.

Le sénateur Massicotte: Si l'on estime que le but visé par le projet de loi est valide, n'y a-t-il pas une solution simple au problème? Avec l'élimination de la déduction artificielle dont vous avez bénéficié, vos revenus vont baisser. C'est du moins ma conclusion. Est-ce une bonne interprétation du problème?

M. Fox: Oui, mais il faut considérer aussi que les Canadiens, les Nord-Américains et l'industrie, de manière générale, ont parfois une impression négative des Premières nations, de leurs terres et de leurs activités commerciales.

J'ai participé à d'autres activités commerciales, par exemple en vendant des choses sur le marché libre. Hélas, les concurrents ont un avantage quand ils disent que les produits d'une Première nation ou d'un Autochtone sont inférieurs aux leurs. Nous avons tous vécu cela en terre indienne. C'est un exemple de règles inégales. Certes, on peut avoir l'impression qu'on égalise les règles du jeu mais je crois qu'il faut tenir compte des autres aspects de l'activité commerciale au Canada et en Amérique du Nord.

Il faut garder à l'esprit qu'on a toujours l'impression, dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, qu'il est risqué et instable d'investir de l'argent sur les terres des réserves. Nous avons donc besoin d'un certain incitatif.

Le sénateur Hervieux-Payette: J'aimerais poser une question à Mme Buffalo. Il n'y a peut-être pas d'urgence dans votre cas mais cela ne semble pas être le cas pour le reste de l'industrie du pétrole, du gaz et des mines, et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas adopter le projet de loi C-48 en prêtant une attention particulière à votre problème.

Si je comprends bien, vous demandez que l'on préserve le statu quo en ce qui vous concerne, auquel cas le reste du projet de loi C-48 ne vous serait pas particulièrement dommageable. Si le reste est adopté, on pourrait ne rien changer à votre propre situation. Ai-je raison de penser que vous seriez satisfaits que l'on préserve le statu quo dans votre cas, c'est-à-dire la situation de 1970?

M. Fox: Oui, et je me dois d'ajouter que nous avons d'assez bonnes relations avec l'industrie du pétrole et du gaz. Nous cherchons ensemble des solutions à certains problèmes. Nous avons lancé des projets d'emploi et de formation professionnelle, au cours des années, et nous avons signé des protocoles d'entente qui nous permettent de bien travailler ensemble.

Nous félicitons certainement le gouvernement du Canada de vouloir rehausser la compétitivité de la prospection pétrolière au Canada. Toutefois, nous lui demandons aussi de tenir compte de l'incidence que cela pourrait avoir sur les Premières nations. Hélas, dans le cas présent, cette incidence sera négative. Nous ne voulons pas priver l'industrie de ce qui semble être un effort sincère de nos dirigeants politiques Canadiens mais il ne faut pas perdre de vue la situation des Autochtones dans ce contexte. Or, dans toute l'élaboration de ce projet de loi C-48, nous n'avons pas été consultés.

Senator Hervieux-Payette: When we had the presentation with the parliamentary secretary, he was not even aware of it, although there are letters in the ministry, both in finance and Indian Affairs. The rest can probably survive but on this question we need an answer from the department.

The Chairman: The department is here ready to respond.

Senator Hervieux-Payette: Tell us why there was no consultation and if there was with the industry.

The Chairman: That is what I am trying to do. We asked the industry officials to stay so that they could respond. The parliamentary secretary said they could do that. I would like to ask the officials for any input they could give us. At this point, I will draw this portion of our inquiry to a conclusion.

Thank you very much for your input. I would now ask if there is anyone from the department or from the minister's office who is in a position at this point to add any enlightenment to us or any further understanding for us.

Now, I can say, if you want to get your heads together, we have two other groups of witnesses on this bill, that we could go to if you want any more time, but I need some input. The parliamentary secretary, our main witness, had to leave and we are without any guidance. They say they are happy to answer any factual questions.

Ms. Louise Levonian, Director, Business Income Tax, Department of Finance: My name is Louise Levonian from the Department of Finance.

The Chairman: To save some time, you have been in the room this morning throughout all of the presentations on this subject. Can you shed any light on this?

Mr. James Greene, Chief, Resource and Environmental Tax Section, Department of Finance: My name is James Greene from the Department of Finance.

Mr. Gérard Lalonde, Assistant Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: My name is Gerard Lalonde, Department of Finance.

Ms. Levonian: I would say that senators have astutely picked up the level playing field and I am happy about that so I will not address that directly unless there are further questions.

I will say, as far as the consultations go, a little history on this file might be useful. In 2000, the government reduced the general corporate tax rate from 28 per cent to 21 per cent. At that time, it committed to consult on allowing access to that lower rate to the resource sector. That was in 2000. Consultations went on, and in the 2003 budget, it was announced that we would be going forward with this. Right after, on March 3, a consultation paper was put on the Department of Finance's Web site. For anyone who wanted to talk about it, it was there for discussion. We consulted quite a bit with industry and the companies that would

Le sénateur Hervieux-Payette: Quand le secrétaire parlementaire est venu témoigner, il n'était même pas conscient du problème, bien que des lettres aient été envoyées au ministère des Finances et au ministère des Affaires indiennes. Le reste du projet de loi est probablement acceptable mais, sur cette question, nous devrions obtenir une réponse du ministère.

Le président: Le ministère est ici et il est prêt à répondre.

Le sénateur Hervieux-Payette: Dites-nous donc pourquoi il n'y a pas eu de consultation des Premières nations.

Le président: C'est ce que j'essaie de faire. Nous avons demandé aux représentants du ministère de rester pour pouvoir répondre aux questions. Le secrétaire parlementaire a dit qu'ils pouvaient le faire. J'aimerais donc leur donner la possibilité de contribuer au débat et c'est pourquoi je voudrais mettre un terme à cette partie de notre étude.

Je vous remercie beaucoup de votre contribution. Je vais maintenant demander s'il y a ici un représentant du ministère ou du cabinet du ministre qui serait en mesure de nous éclairer.

Je peux dire aussi que nous avons deux autres groupes de témoins au sujet de ce projet de loi et que nous pourrions leur donner la parole tout de suite si les représentants du ministère veulent un peu plus de temps pour préparer leurs réponses. Le secrétaire parlementaire, notre principal témoin, a dû partir et nous ne pouvons bénéficier de son conseil. Les gens du ministère me disent qu'ils peuvent répondre à toutes les questions factuelles.

Mme Louise Levonian, directrice, Division de l'impôt des entreprises, ministère des Finances: Je m'appelle Louise Levonian et je travaille au ministère des Finances.

Le président: Comme vous êtes dans la salle depuis le début de cette séance, vous avez entendu tout ce qui s'est dit. Pouvez-vous nous éclairer?

M. James Greene, chef, Section de l'impôt en matière de ressources et d'environnement, ministère des Finances: Je m'appelle James Greene et je suis au ministère des Finances.

M. Gérard Lalonde, directeur adjoint, Division de la législation fiscale, Direction générale des politiques fiscales, ministère des Finances: Je m'appelle Gérard Lalonde et je suis au ministère des Finances.

Mme Levonian: Je dois dire que les sénateurs ont astucieusement choisi le terrain de jeu égal, ce dont je suis heureuse, et je vais donc pas en parler directement à moins qu'il n'y ait d'autres questions.

Pour ce qui est des consultations, un petit rappel historique pourrait être utile. En 2000, le gouvernement a ramené de 28 p. 100 à 21 p. 100 le taux d'imposition général des entreprises. À cette époque, il s'était engagé à mener des consultations pour que le secteur des ressources puisse bénéficier de ce taux réduit. Les consultations ont eu lieu et, dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé qu'il allait de l'avant avec ce projet. Immédiatement après, le 3 mars, le ministère des Finances a diffusé un document de consultation sur son site Web. Quiconque voulait faire connaître son avis pouvait donc le faire. Nous avons

have projects on First Nations land. This issue was not raised at all until the letter was sent. At that time, the bill was moving forward. Just to put the consultations into context, there has been sufficient time and opportunity to consult. The Department of Finance is always open to consultations. Any person who wants to discuss an issue can do so. We are there and we have met with many, many companies and associations. I would make that point.

The Chairman: To summarize, you think that you were open. Are you referring to the letter from the previous group of witnesses?

Ms. Levonian: That is right.

Senator Angus: That was the June letter to Minister Manley.

The Chairman: It was received too late to have an impact on the process that you were working on?

Ms. Levonian: That is right. I have another point. The department always consults on issues that are raised. I hope that its reputation is such that we are willing to listen to any issues that arise. We would obviously be happy to discuss those issues as well.

In respect of the bill going forward, some of the measures proposed are effective for 2003 — this year. We have received many representations from many companies saying that it is important that the bill pass this year, from their perspective.

Senator Prud'homme: Well, of course.

Ms. Levonian: It is important for their accounting purposes, et cetera. That is what we have heard from them.

I am happy to address any further questions.

Senator Massicotte: I appreciate the issue of timing and I think we will get more dates on that but could you comment on the substance of the letter? In other words, you have to acknowledge that, ''upon removal of the resource allocation'' was an artificial deduction made by any development on Indian lands. By removing that, you have made them, effectively, less tax-interesting from a development sense. Was that considered in the legislation? If so, why did you not continue to provide it by way of exception for Indian lands?

Ms. Levonian: There are a couple of things. The removal of the resource allowance, obviously, is happening across the board. That levels the playing field, for sure. This situation applies not only to First Nations cases but also to any non-Crown royalty. If there is an individual or private owner of a resource and royalties are being paid, it would apply in their situation. It also applies, to a certain extent, to situations where royalties are extremely low. If the royalties are low, there is no deduction for royalties and the resource allowance is being removed. It is not only one situation case where this applies because it is across the board.

beaucoup consulté l'industrie et les entreprises susceptibles d'exploiter des projets sur les terres des Premières nations. Cette question n'a jamais été soulevée avant la lettre que nous avons reçue. À ce moment-là, le projet de loi était en route. Je dois donc dire que nous avions prévu suffisamment de temps pour les consultations. Le ministère des Finances est toujours favorable aux consultations. Toute personne qui souhaite discuter d'un problème quelconque peut le faire. Nous sommes très accessibles et nous avons rencontré beaucoup, beaucoup d'entreprises et d'associations.

Le président: Donc, vous pensez avoir été transparents. Cela concerne-t-il la lettre des témoins qui vous ont précédés?

Mme Levonian: C'est cela.

Le sénateur Angus: C'était la lettre de juin au ministre Manley.

Le président: Elle est arrivée trop tard pour avoir un impact sur le processus qui était en route?

Mme Levonian: C'est cela. Je voudrais faire une autre remarque. Le ministère a toujours des consultations sur ses initiatives. J'espère que nous avons toujours la réputation d'être très accessibles. Nous serions évidemment très heureux de discuter également de ces questions.

En ce qui concerne le projet de loi, certaines des mesures proposées prendront effet en 2003 — cette année. Nous avons reçu de nombreux messages d'entreprises disant qu'il est important pour elles que le projet de loi soit adopté cette année.

Le sénateur Prud'homme: Évidemment!

Mme Levonian: C'est important pour leur comptabilité, entre autres choses. C'est ce qu'elles nous ont dit.

Je suis prête à répondre à d'autres questions.

Le sénateur Massicotte: Je comprends ce que vous dites au sujet des dates et des consultations mais je préférerais avoir votre avis sur le contenu même de la lettre. Autrement dit, vous devez bien convenir que l'élimination de la déduction artificielle prévue pour tout projet réalisé sur les terres indiennes rend ces derniers moins intéressants, sur le plan fiscal. Ce facteur a-t-il été pris en considération? Si oui, pourquoi n'avez-vous pas prévu une exception pour les terres indiennes?

Mme Levonian: Il y a plusieurs facteurs. L'élimination de la déduction relative aux ressources s'applique à tout le monde, bien sûr, ce qui assujettit tout le monde aux mêmes règles. La situation ne s'applique pas seulement aux terres des Premières nations mais aussi à toute redevance n'allant pas à la Couronne. Si un individu ou un propriétaire privé de ressources touche des redevances, le changement s'appliquera à lui. Il s'appliquera aussi, dans une certaine mesure, aux cas où les redevances sont extrêmement faibles. Si les redevances sont faibles, il n'y a pas de déduction au titre des redevances et on abolit quand même la déduction relative aux ressources. Cela ne s'applique pas à un cas particulier, c'est une mesure générale.

Mr. Lalonde: I could continue with the points raised by the parliamentary secretary, that the resource allowance has not always been a happy work experience for both the industry and the revenue collectors, CCRA, in dealing with the complex legislation that has generated a number of disputes. The notion behind this piece of proposed legislation is to recognize that the problem the resource allowances were originally introduced to resolve has largely evaporated. This proposed legislation, to a large extent, puts the legislation back to where it was in the early 1970s. It facilitated, in the course of doing this, the implementation of a general tax break reduction for the whole of the mining, and the oil and gas industry, to put it in a level playing field with other industries in Canada and the tax rate reductions that were announced in the 2003 budget.

Ms. Levonian: You noted well that the deduction we are talking about is actually with the companies and not directly with the First Nations, therefore, the companies are being affected. Negotiations between the First Nations and the companies on what royalties they pay is something that we cannot comment on. Those are contractual arrangements between the company and the First Nations.

Senator Massicotte: I have a supplementary. On private lands, you refer to non-First-Nations. They are also allowed to deduct the resource allocation and the royalties paid to the private individuals?

Ms. Levonian: That is correct.

Senator Hervieux-Payette: On the question of consultation, something puzzles me. The Minister of Indian and Northern Affairs is the trustee for all Indian affairs. Did you say that there was no specific consultation and agreement by the Minister of Indian Affairs? I understand that he is sitting around cabinet and may not be on the committee; or he may be on the social or economic committee. I do not know where he sits in the government. Did you have the minister conduct the consultations? I know, from Ms. Buffalo, that Bill C-6, Bill C-7, and many other bills are before us and it seems rather strange that Bill C-48 would not be part of the consultative process. The minister travelled the country for a long time. Are you aware that our government did some consultation with the people?

I understand the intricacies of managing that consultative process but the bill would affect them directly; and we have to recognize that. What was anticipated to ensure that this was addressed?

Ms. Levonian: I can only say that the issue was not brought to the attention of the Minister of Finance.

Senator Hervieux-Payette: I understand.

Ms. Levonian: I must add that there were extensive consultations around the country. There was an announcement in 2000, the Budget 2003 and a consultation paper. This issue has been around for a while.

M. Lalonde: Je voudrais revenir sur les remarques du secrétaire parlementaire, c'est-à-dire que la déduction relative aux ressources n'a pas toujours été positive pour l'industrie et pour les services de l'impôt, l'ADRC, étant donné qu'il s'agissait d'une disposition complexe qui a engendré un grand nombre de litiges. De plus, le projet de loi a aussi été proposé parce que le problème que la déduction relative aux ressources était destinée à résoudre, à l'origine, est quasiment disparu. Ce nouveau projet de loi nous replace donc en grande mesure dans la situation qui prévalait au début des années 1970. Dans le cadre de cette réforme, on a pu offrir une réduction d'impôt générale à tout le secteur minier et à l'industrie du pétrole et du gaz naturel, pour les placer à égalité avec les autres industries du Canada et les faire bénéficier des réductions d'impôt qui avaient été annoncées dans le budget de 2003.

Mme Levonian: Vous aurez constaté aussi que la déduction dont nous parlons profite en fait aux entreprises et non pas directement aux Premières nations. Ce sont donc les sociétés qui sont touchées. Nous ne pouvons faire aucun commentaire sur les négociations que les Premières nations peuvent mener avec les entreprises au sujet des redevances qu'elles exigent. Il s'agit là de contrats privés entre les entreprises et les Premières nations.

Le sénateur Massicotte: J'ai une autre question à poser. Les sociétés qui travaillent sur des terres privées sont-elles aussi autorisées à déduire la déduction relative aux ressources et les redevances versées à des particuliers?

Mme Levonian: Oui.

Le sénateur Hervieux-Payette: Il y a quelque chose qui me trouble au sujet des consultations. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien joue le rôle de fiduciaire pour tout ce qui concerne les Indiens et je me demande si vous l'avez consulté ou s'il vous a donné son accord. Je comprends qu'il ne fait peut-être pas partie du comité pertinent du Cabinet mais peut-être plutôt du Comité des affaires sociales ou économiques. Je ne sais pas où il se situe au sein du gouvernement. A-t-il mené des consultations de son côté? Mme Buffalo nous a parlé du projet de loi C-6, du projet de loi C-7 et de plusieurs autres projets de loi en cours, et il me paraît un peu bizarre que le projet de loi C-48 n'ait pas fait partie du processus de consultation. Le ministre a sillonné le pays pendant longtemps. Savez-vous si notre gouvernement a consulté les gens?

Je sais bien que tenir des consultations peut être compliqué mais ce projet de loi aura un effet direct sur les Premières nations, vous devez bien l'admettre. Qu'avez-vous fait pour en tenir compte?

Mme Levonian: Je peux simplement dire que le problème a été porté à l'attention du ministre des Finances.

Le sénateur Hervieux-Payette: Je comprends.

Mme Levonian: Je dois ajouter qu'il y a eu de larges consultations dans tout le pays. Il y a eu l'annonce en 2000, puis le budget de 2003 puis un document de consultation. La question est publique depuis un certain temps.

Senator Hervieux-Payette: There was a leadership race in the native community this year as well. They are also going through that period of turbulence.

Senator Mahovlich: This country has Mr. Nault and DIAND because First Nations and all Aboriginals are not on a level playing field. When we deal with them and when we do things that affect them we must consult with them. Each band is different and all the negotiations are different. It will be difficult.

However, on this particular item, someone should have realized that there was one billion dollars here within five years that the First Nations of that part of the country were going to be missing for their social affairs or whatever. Some attention should have been drawn to this.

Senator Prud'homme: I see there is no answer, but by the gesture, she seems to say what? Tough luck, or I am sorry?

Ms. Levonian: There is no answer because I am not sure what the question was.

Senator Mahovlich: My question was that you are thinking that there is a level playing field, but there is never going to be a level playing field in this country for First Nations and their interests.

That is why we negotiate with them, to bring them up.

Ms. Levonian: The one thing I would respond to is focused on a tax response. I am sure there are many programs that are handled at the Department of Indian and Northern Affairs, but this is a tax change of general application. Concerning those other elements, I think the consultations were quite extensive and I do not know how much more to say. We really were out there listening to everybody who wanted to tell us what their issues were on this.

The Chairman: Sorry, on part of this communication, there is one factual question that I would like to clarify. When you were indicating when things were announced and when the process, in fact, opened up, when did you say that the elimination of the resource allowance was announced?

Ms. Levonian: That would have been in Budget 2003, which was, I think, February.

The Chairman: I had understood you to say in 2000.

Ms. Levonian: In 2000, we indicated that we would consult on ways to extend the lower tax rate to the resource sector.

The Chairman: That was a general statement of objective, but the specific announcement on the elimination of the resource allowance was not until 2003.

Senator Prud'homme: In 2000, you said you announced you were going to start a process of consultation. That was three years ago.

Le sénateur Hervieux-Payette: Il y a aussi eu une course à la direction dans la communauté autochtone cette année. Il y a donc aussi des changements au sein de la communauté.

Le sénateur Mahovlich: Ce pays a M. Nault et le MAINC parce que les Premières nations et tous les Autochtones ne sont pas sur un pied d'égalité. Quand nous traitons avec eux et quand nous prenons des décisions qui les touchent, nous nous devons de les consulter. Chaque bande est différente et toutes les négociations sont différentes. Ce sera difficile.

Quoi qu'il en soit, sur cette question particulière, quelqu'un aurait dû réaliser qu'il y avait là un milliard de dollars que les Premières nations perdraient d'ici cinq ans pour leurs activités sociales ou autres. On aurait dû prêter attention à ça.

Le sénateur Prud'homme: Je vois qu'il n'y a pas de réponse mais, par le geste, elle semble dire: Et alors? Tant pis, ou je regrette?

Mme Levonian: Il n'y a pas de réponse parce que je ne vois pas bien quelle était la question.

Le sénateur Mahovlich: Ma question était que vous pensez qu'il y a un terrain de jeu égal mais je dis que ce ne sera jamais le cas pour les Premières nations.

Voilà pourquoi nous négocions avec elles, pour les faire avancer.

Mme Levonian: Le seul domaine dont je peux parler est celui de la fiscalité. Je suis sûre que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien gère de nombreux programmes mais nous parlons ici d'un changement fiscal d'application générale. En ce qui concerne les autres éléments, je pense qu'il y a eu de larges consultations et je vois mal ce que je peux dire de plus. Nous nous sommes vraiment mis à l'écoute de tous ceux qui voulaient nous parler de problèmes reliés à cette mesure.

Le président: Au sujet de cette communication, j'aimerais préciser une question d'ordre factuel. Vous dites que le processus était ouvert mais j'aimerais savoir quand l'annonce a vraiment été faite que la déduction relative aux ressources serait éliminée?

Mme Levonian: C'était dans le budget de 2003, c'est-à-dire en février, je pense.

Le président: Je croyais vous avoir entendu dire que c'était en 2000.

Mme Levonian: Nous avons indiqué en 2000 que nous allions tenir des consultations sur la manière d'étendre le taux d'imposition réduit au secteur des ressources.

Le président: Il s'agissait là d'un énoncé d'intention général mais l'annonce précise que la déduction serait éliminée n'a pas été faite avant 2003.

Le sénateur Prud'homme: En 2000, vous avez annoncé qu'il y aurait un processus de consultation. C'était il y a trois ans.

In that process of consultation, did you have a list of people you would consult with? If so, among those people with whom you were to consult, were there people from the First Nations who appeared before?

Ms. Levonian: The way the consultations would be done is that we would put out there that we are consulting. There are so many stakeholders that I think the onus is partially on us to be sure we have the information out there, so that people understand that we are consulting, but I think that issues have to be brought to us as well.

The Chairman: Senators, I am in your hands, but I have to pause now to take a look at the realities of where we are today. They have questions to ask here and we may have information to gather. We have two other panels of witnesses on this subject and the time is now 12:45 p.m.

With your agreement, I would suggest we limit our consideration today to Bill C-48, and that we do not even attempt to get to Bill C-249 — in fairness to ourselves, but very much in fairness to the issues involved there. We are clearly going to be in a position that, at the last minute, we will be asking people to open up complicated subjects. I suggest we proceed that way so everyone in the room knows where we are.

Senator Tkachuk: We now have a month — no problem — maybe six weeks. Slow everything down. Let us go home.

The Chairman: Our task today is the bill in front of us. Are there any more questions of the departmental witnesses now? If not, I would then move to the next witnesses.

Our next panel of witnesses are Ms. Catherine Coumans from the Green Budget coalition and Ms. Elizabeth May, Executive Director of the Sierra Club.

Ms. Elizabeth May, Executive Director, Sierra Club of Canada: The Sierra Club of Canada and Mining Watch Canada, to my right, are member groups of a coalition of 17 national Canadian environmental organizations working together as the Green Budget Coalition.

This is my first time appearing before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and this is not the natural habitat of an environmentalist.

Senator Angus: I am here.

Senator Kelleher: I am here.

Ms. May: I did not mean to cast any aspersions on members of the committee.

We are committed as the Green Budget Coalition, brought together by a common understanding that fiscal instruments, to the idea that the decisions of government, in relation to the budget, make profound statements about our environment. One of Canada's leading diplomats and senior public servants, Jim McNeil, a distinguished Canadian, was a deputy minister for the government and in Europe a head of the environment division at

Pour ce processus de consultation, aviez-vous une liste des gens que vous alliez consulter? Si tel est le cas, y avait-il parmi eux des représentants des Premières nations?

Mme Levonian: La manière dont se tiennent les consultations est que nous annonçons que nous allons consulter la population. Il y a tant de parties concernées que notre responsabilité est de veiller à ce que toutes les informations soient divulguées, de façon à ce que les gens sachent que nous tenons des consultations, mais je pense qu'il appartient aux parties concernées de nous faire part de leurs problèmes.

Le président: Honorables sénateurs, je suis à votre disposition mais je dois faire une pause pour faire le point sur la situation d'aujourd'hui. Des témoins ont des questions à poser et nous avons peut-être des informations à réunir. Nous avons deux groupes de témoins sur cette question et il est déjà 12 h 45.

Si vous êtes d'accord, je suggère que nous nous limitions à l'examen du projet de loi C-48, sans même tenter d'aborder le projet de loi C-249 — parce que nous ne pourrions pas examiner sérieusement toutes les questions en jeu. Nous allons manifestement nous trouver dans une situation telle que nous demanderons à la dernière minute aux gens d'aborder des questions compliquées. Je suggère cette procédure de façon à ce que toutes les personnes présentes sachent à quoi s'en tenir.

Le sénateur Tkachuk: Nous avons maintenant un mois — pas de problème — peut-être six semaines. Nous pouvons tout ralentir. Rentrons chez nous.

Le président: Nous sommes toujours saisis de ce projet de loi. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser aux représentants du ministère? Sinon, nous allons passer aux témoins suivants.

Les témoins suivants sont Mme Catherine Coumans, de la Coalition du budget vert, et Mme Elizabeth May, directrice exécutive du Sierra Club du Canada.

Mme Elizabeth May, directrice exécutive, Sierra Club du Canada: Le Sierra Club du Canada et Mining Watch Canada, à ma droite, sont des groupes qui font partie d'une coalition de 17 organisations environnementales canadiennes qui collaborent au sein de la Coalition du budget vert.

C'est la première fois que je comparais devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, et je peux vous dire que ce n'est pas un habitat naturel pour une écologiste.

Le sénateur Angus: Je suis ici.

Le sénateur Kelleher: Moi aussi.

Mme May: Je ne voulais certainement pas adresser de critiques aux membres du comité.

La Coalition du budget vert est un regroupement d'organisations convaincues que les mesures fiscales et les décisions budgétaires du gouvernement peuvent avoir une incidence profonde sur l'environnement. L'un des principaux diplomates et hauts fonctionnaires du Canada, Jim McNeil, qui est aussi un Canadien de distinction, a été sous-ministre au sein du gouvernement canadien et, en Europe, chef de la Division

the OECD, and went on to be Secretary-General of the Brundtland commission. He has said that the single most important environmental statement that the government makes is its budget.

It is in that context that we are appearing before you on what the parliamentary secretary for the minister would have us believe is purely a banking instrument and nothing to do with the environment.

I became very interested in the last conversation that took place before this committee. My background is in law. I am not currently practicing but I am familiar with case law in relation to the constitutional obligations of the federal government in consultation with First Nations people. I would like to emphasize to this committee that I think there is a serious problem with proceeding with this legislation until the issue that was just brought before you is resolved. It could become the subject of future court actions.

I know for a fact that it is not adequate consultation in law with First Nations to put out policy documents on Web sites or in budget speeches. The nature of consultation with First Nations governments is now the subject of Supreme Court of Canada decisions in *R. v. Sparrow* and in *R. v. Marshall* and it requires a positive, active solicitation of opinion. It is not passive, therefore, I think someone missed something important here in executing the federal government's fiduciary duty to First Nations.

It certainly is not an issue that I had noticed in reviewing this bill. I do not pretend to be an expert on it but I did want to emphasize that it seems to me that you should not proceed without legal advice as to what the nature of the duty was on the ministers involved in this process. I think there really is no reason to proceed with this bill. For the rest of my presentation you will find out why it would be a good idea not to proceed with it at all.

I also want to commend this committee. I did not find that chaotic. I found it close to inspiring. You actually were digging for something and brought the government witnesses back. I do not think I have ever seen that before and I was quite impressed.

The intent of Bill C-48 is to reduce taxes for the oil and gas industry. This is, perhaps, a defensible policy objective were it not for the fact that it runs diametrically opposed to the Government of Canada's commitment to the Kyoto Protocol and the greenhouse gas emissions.

The oil and gas industry is doing particularly well at this time. The $260 million per year in lost revenue that this bill represents to the government from this tax break could be used far more positively to enhance energy conservation and efficiency.

environnementale de l'OCDE, avant de devenir secrétaire général de la commission Brundtland. Il a dit un jour que la déclaration environnementale la plus importante que puisse faire le gouvernement, et de loin, est son budget.

C'est dans ce contexte que nous comparaissons devant votre comité au sujet d'une mesure qui n'est, c'est ce que le secrétaire parlementaire voudrait nous faire croire, qu'un instrument économique n'ayant rien à voir avec l'environnement.

J'ai trouvé particulièrement intéressante la discussion à laquelle je viens d'assister. J'ai une formation en droit et, même si je n'exerce pas le droit actuellement, je connais bien la jurisprudence concernant les obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral en matière de consultation des Premières nations. Je tiens donc à souligner que l'adoption de ce projet de loi me semblerait poser un sérieux problème si la question qui vient d'être soulevée devant vous ne trouve pas de solution. En effet, cette question pourrait faire l'objet d'actions en justice plus tard.

Je sais pertinemment que le fait de diffuser des documents publics sur des sites Web ou de faire des annonces dans des discours budgétaires n'a rien à voir avec une consultation adéquate des Premières nations, au sens où la loi l'exige. La nature des consultations avec les gouvernements autochtones a déjà fait l'objet d'arrêts de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Sparrow* et *R. c. Marshall*, arrêts qui établissent que l'on doit solliciter activement et positivement des opinions. Il ne s'agit donc pas d'une procédure passive et je pense que quelqu'un a oublié quelque chose de très important dans l'exécution de l'obligation fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations.

Je dois dire que ce n'est certainement pas une question qui m'était venue à l'esprit en examinant ce projet de loi. Je ne prétends pas être experte en la matière mais j'ai la ferme conviction que vous ne devriez pas poursuivre le processus sans obtenir un avis juridique sur la nature même du devoir qui incombait aux ministres dans ce processus. Je pense qu'il n'y a en fait aucune raison d'aller de l'avant avec ce projet de loi et c'est ce que je voudrais vous expliquer maintenant.

Avant cela, je tiens à féliciter votre comité. Je n'ai pas trouvé cela chaotique. J'ai trouvé cela très stimulant. Vous avez fait des recherches sérieuses et vous avez fait revenir devant vous des représentants du gouvernement. Je crois que je n'ai jamais vu cela avant et ça m'impressionne beaucoup.

L'objectif du projet de loi C-48 est de réduire les taxes qui frappent l'industrie du pétrole et du gaz naturel. C'est peut-être un objectif louable mais il se trouve qu'il va directement à l'encontre de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard du Protocole de Kyoto et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'industrie du pétrole et du gaz est actuellement très prospère. Les 260 millions de dollars que le gouvernement perdra chaque année par le truchement de ce projet de loi pourraient être utilisés de manière beaucoup plus positive pour stimuler la conservation et l'efficience énergétiques.

On October 21, eight government members in the House of Commons as well as 39 opposition members voted against this bill at third reading. I can refer you to the images that immediately come to mind of the fires in British Columbia, the floods this summer, and the impact of the ice storm. We are seeing increasing losses due to natural disasters that are completely consistent with what the scientists say we can expect in a climate change world.

Given the importance of Canada's commitment to the Kyoto Protocol and the increasing economic damage caused by climate change it is my sincere hope that the vote of both government and opposition members has sent you a message about the importance of policy coherence between what the Government of Canada is committed to in reaching Kyoto objectives and how it speaks to the economy and sends out signals that match those same goals. This bill does the opposite.

Bill C-48 would reduce the taxation rate for the oil and gas sector from 28 per cent to 21 per cent. This raises the question: Is this an industry in trouble? Does it need the assistance? Why apply this form of tax relief to an industry which is consistently posting large profits and which is likely to post large profits in the decades ahead. This is an important question from a policy point of view.

The time limit available for the exploitation of this resource, which, of course, is finite and non-renewable is not very long. In return for this free resource, the industry pays taxes. The present rate of 28 per cent has been justified over the years as a form of payment by this industry to the Canadian public. It permits governments to do things for the public good from pensions to education, to health care, to other services that keep this country together and functioning.

This is another reason why this committee should reject Bill C-48. At this point my brief should indicate that I am more or less quoting one of the government members who spoke against this bill in the House of Commons and that is the chair of the standing committee on the environment from the other House, Charles Caccia, who said that it can be spelled out in one very short word and that word is Kyoto. It is important to briefly explain Kyoto because, as Mr. Caccia has said, it has become a buzz word that implies a great deal.

Canada, by virtue of ratifying that accord last December by a vote here in the Senate and in the House of Commons is now committed to reducing greenhouse gas emissions. These are the gases produced when we burn fossil fuels from petroleum to oil to gas to coal. All fossil fuels produce greenhouse gases when burned. Canada is committed to a reduction of green house gases of 6 per cent below 1990 levels to be achieved in what is called the first budget period, 2008 to 2012. Simply, our deadline is 2012.

While this may seem a very small reduction, actually it is not, because due to increased economic activity and decreased energy efficiency, we have allowed emissions to rise since 1990. In order

Le 21 octobre, huit députés du gouvernement et 39 députés de l'opposition ont voté contre ce projet de loi en troisième lecture. Je peux vous rappeler immédiatement l'image des incendies de la Colombie-Britannique, des inondations de cet été ou de la tempête de glace. Nous subissons des pertes croissantes à cause de catastrophes naturelles qui concordent totalement avec ce que les scientifiques estiment être un changement climatique profond à l'échelle mondiale.

Étant donné l'importance de l'engagement du Canada à l'égard du Protocole de Kyoto et les dégâts économiques croissants causés par les changements climatiques, j'espère sincèrement que ce vote des députés du gouvernement et de l'Opposition vous a donné un message sur l'importance d'assurer la cohérence des politiques fédérales touchant les objectifs de Kyoto et les objectifs économiques. Hélas, ce projet de loi va à l'encontre de cette cohérence.

Le projet de loi C-48 ramènera de 28 p. 100 à 21 p. 100 le taux d'imposition du secteur du pétrole et du gaz naturel. La question qui se pose est celle-ci: ce secteur est-il en difficulté? A-t-il besoin d'aide? Pourquoi offrir un tel allégement fiscal à une industrie qui affiche continuellement d'énormes profits et qui va probablement continuer d'en afficher pendant des décennies? C'est là une question importante du point de vue des politiques publiques.

Le temps qui reste pour exploiter cette ressource, qui est évidemment limitée et non renouvelable, n'est pas très long. Pour avoir le droit d'exploiter cette ressource gratuite, l'industrie paie des taxes. Le taux actuel de 28 p. 100 a été justifié au cours des années comme étant une forme de paiement que fait cette industrie au public canadien. Cela permet aux gouvernements d'agir pour le bien public, dans des secteurs tels que les pensions de retraite, l'éducation, la santé ou tous les autres services qui permettent au pays de fonctionner.

Voilà une autre raison pour laquelle votre comité devrait rejeter le projet de loi C-48. À partir de maintenant, je devrais indiquer que je vais plus ou moins citer l'un des députés du gouvernement qui s'est exprimé contre le projet de loi à la Chambre des communes et qui préside le Comité permanent sur l'environnement, Charles Caccia, qui a déclaré que sa position peut être résumée en un seul mot: Kyoto. Il est important d'expliquer brièvement Kyoto car, comme l'a dit M. Caccia, c'est devenu un mot passe-partout dont on oublie parfois le sens profond.

Le Canada ayant ratifié cet accord en décembre dernier, par un vote au Sénat et à la Chambre des communes, a pris officiellement l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit là des gaz que nous produisons quand nous brûlons des combustibles fossiles issus du pétrole, du gaz et du charbon. Tous les combustibles fossiles produisent des gaz à effet de serre quand on les brûle. Le Canada s'est engagé à ramener les gaz à effet de serre à 6 p. 100 de moins que leur niveau de 1990, objectif qu'il a promis d'atteindre durant la première période budgétaire, soit 2008 à 2012. Notre date limite est donc simplement 2012.

Bien que cela puisse sembler être une réduction minime, c'est tout le contraire car, à cause de la croissance économique et de la diminution de l'efficience énergétique, nous avons laissé les

to achieve Kyoto, we need reductions in the range of somewhere between 23 or as much as 25 per cent. This is a major undertaking.

I should mention, it is just the first step. The international scientific community, through the intergovernmental panel on climate change, has said to reduce catastrophic impacts of climate change long term over the coming decades, we need reductions in the order of 60 per cent below 1990 levels globally. Kyoto is understood by all those scientists and policy makers who work in the area of climate change as only a first step.

Even achieving that first step is challenging, therefore, senators should want to pass legislation that facilitates the achievement of Canada's Kyoto goals. Instead, Bill C-48, as now written, will make it more difficult to achieve those goals that the Government of Canada has set for itself.

I would like to quote from an intervention by another member of parliament, in his third reading intervention, namely, Clifford Lincoln, Member of Parliament for Lac St-Louis, and one of the most distinguished Canadians it has been my privilege to know. A former minister of Environment from the Province of Quebec, he is more knowledgeable than almost anyone I know on these issues. Quoted from the report of the commissioner on environment and sustainable development, in particular relating to direct government spending on non-renewable energy sources — and this excludes nuclear energy — it has been about $202 million a year. Over five years, of course, that is one billion dollars to non-renewable, non-nuclear energy sources.

Between 1998 and 2002, the oil sands tax expenditure was approximately $597 million over five years. The oil and gas investment tax credit amounted to $128 million. Over five years, this amounts to $640 million. Therefore, over the last five years, when you include the nuclear element, approximately $2.9 billion has gone into subsidies for oil and gas and nuclear.

In the year 2000, the commissioner of the environment and sustainable development published a report on the energy sector. Section 3.86 in the conclusion of the report reads:

> Two important ways to address climate change are using energy more efficiently and establishing a more sustainable mix of energy sources, which means a greater reliance on renewable sources. The federal government stated in its 1996 Renewable Energy Strategy that it wants to increase investments in renewable energy. It has also said for many years that it wants Canadians to use energy more efficiently, and the Office of Energy Efficiency is currently promoting this goal.

émissions augmenter depuis 1990. Autrement dit, pour atteindre les objectifs de Kyoto, nous aurons besoin de réductions de l'ordre de 23 à 25 p. 100, ce qui est énorme.

Et je précise que ce n'est là qu'une première étape. La communauté scientifique internationale, par le truchement du Comité intergouvernemental sur le changement climatique, a dit que nous aurons besoin de réductions de l'ordre de 60 p. 100 en dessous des niveaux de 1990, à l'échelle mondiale, si nous voulons éviter les conséquences catastrophiques des changements climatiques à long terme dans les prochaines décennies. Tous ces scientifiques et décideurs publics qui travaillent dans ce domaine comprennent bien que Kyoto n'est qu'une première étape.

Comme il sera difficile de franchir cette première étape, les sénateurs devraient adopter des projets de loi qui contribuent au succès des objectifs de Kyoto. Au lieu de cela, le projet de loi C-48, sous sa forme actuelle, rendra la tâche encore plus difficile au gouvernement du Canada.

J'aimerais citer une autre intervention d'un autre député, lors de la troisième lecture, celle de Clifford Lincoln, député de Lac St-Louis et l'un des Canadiens les plus distingués que j'ai eu le privilège de rencontrer. Ex-ministre de l'Environnement du Québec, il connaît ces questions mieux que pratiquement tout le monde. Durant le débat, il a cité le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, notamment en ce qui concerne les dépenses directes du gouvernement concernant les sources d'énergie non renouvelables — et ceci exclut l'énergie nucléaire — en disant qu'elles ont atteint environ 202 millions de dollars par an. Sur cinq ans, cela fera un milliard de dollars consacré à des sources d'énergie non renouvelable, non nucléaire.

Entre 1998 et 2002, les dépenses fiscales dont ont bénéficié les sables bitumineux ont atteint environ 597 millions de dollars. Le crédit d'impôt à l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz a atteint 128 millions de dollars. Sur cinq ans, cela représente 640 millions de dollars. En conséquence, au cours des cinq dernières années, si l'on inclut l'élément nucléaire, environ 2,9 milliards de dollars de subventions ont été fournis au pétrole et au gaz naturel ainsi qu'à l'énergie nucléaire.

En 2000, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport sur le secteur de l'énergie. Au paragraphe 3.86 de la conclusion de son rapport, il disait ceci:

> Pour traiter la question des changements climatiques, on peut avoir recours à deux moyens importants, soit utiliser l'énergie avec plus d'efficience et établir une combinaison plus durable de sources d'énergie, ce qui signifie un plus grand recours aux sources renouvelables. Le gouvernement fédéral a déclaré, dans sa Stratégie sur les énergies renouvelables de 1996, qu'il voulait augmenter les investissements dans les énergies renouvelables. Il affirme aussi, depuis de nombreuses années, souhaiter que les Canadiens utilisent l'énergie de manière plus efficiente, et l'Office de l'efficacité énergétique fait actuellement la promotion de cet objectif.

The Office of Energy Efficiency is within the Department of Natural Resources. It also stated in this same report that "...the tax system does not give any preferential treatment to certain investments that improve energy efficiency."

As Mr. Lincoln stated, "We are loading the dice in favour of favourable tax treatment to the non-renewable energy sector, the fossil fuel sector, while not providing any favourable tax treatment to the renewable sector."

The same report goes on to describe the various types of federal support the non-renewable industry sector has been receiving. Since 1970, the federal government has written off a staggering $2.8 billion of its investments and loans for energy projects in the non-renewable sector. I repeat: $2.8 billion.

During the report stage debate of Bill C-48 in the House of Commons, the parliamentary secretary to the Minister of Finance made no reference to Kyoto or how the bill would affect achievement of Canada's commitment. This lack of reference to Kyoto is very disturbing. At least some explanation ought to be given as to how this tax reduction to the oil and gas sector is even possible in light of the government's commitment to Kyoto, and the heavy engagement by Canada in reducing its greenhouse gas emissions.

I submit to you respectfully that this bill should die in the Senate. It should die because it runs counter to, and opposes, the achievement of a goal set by the Government of Canada, and counter to its policy, which was decided by the entire government and by this Senate by way of the vote I referred to earlier last December.

Bill C-48 is an emanation of just one department, the Department of Finance. It is not the policy of the Government of Canada as a whole; and since it runs counter to that policy, it ought to be rejected for that reason alone.

As you can see, on the one hand, the Government of Canada did the right thing in ratifying the Kyoto Protocol — it was a good measure, it was a good decision. In addition to that, the Government of Canada has invested over $3 billion as of the year 2000, over a period of years, toward the implementation of its climate change commitments. On the other hand, we see here a proposition in this bill that is aimed at reducing taxes to the oil and gas industry. This measure makes no sense, because it would simulate and accelerate emissions of the greenhouse gases that we are striving to reduce in order to meet Kyoto objectives. Bill C-48 should not, therefore, be approved by the Senate because it is not in the public interest, and because it runs counter to government policy.

During his third reading intervention Charles Caccia, former federal minister of the Environment, current chair of the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development and member of parliament for Davenport, spoke of

L'Office de l'efficacité énergétique fait partie du ministère des Ressources naturelles. Le même rapport contenait la phrase suivante: «Le régime fiscal n'accorde pas de traitement préférentiel à certains investissements qui ont pour objet d'améliorer l'efficacité énergétique.»

Comme le disait M. Lincoln, «Les dés sont pipés en faveur d'un traitement fiscal préférentiel pour le secteur des énergies non renouvelables, le secteur des combustibles fossiles, alors que le secteur des énergies renouvelables ne profite d'aucun traitement de faveur sur le plan fiscal.»

On trouve dans ce même rapport une description des diverses formes d'aide fédérale au secteur de l'énergie non renouvelable. Depuis 1970, le gouvernement fédéral a radié la somme effarante de 2,8 milliards de dollars de prêts et d'investissements consacrés à des projets d'énergie non renouvelable. Je répète: 2,8 milliards de dollars.

Lors du débat consacré au projet de loi C-48 à la Chambre des communes, à l'étape du rapport, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances n'a fait aucune référence à Kyoto ni à la manière dont le projet de loi influerait sur l'engagement du Canada. Ce silence au sujet de Kyoto est extrêmement troublant. Nous méritons au minimum que l'on nous explique comment cette réduction de la fiscalité frappant le secteur du pétrole et du gaz naturel est possible considérant l'engagement du gouvernement à l'égard de Kyoto et l'engagement du Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

J'affirme très respectueusement que ce projet de loi devrait mourir au Sénat. Il devrait mourir parce qu'il va à l'encontre de l'objectif établi par le gouvernement du Canada et à l'encontre de sa politique, qui a été adoptée par le gouvernement au complet et par le Sénat dans le cadre du vote de décembre auquel je faisais allusion un peu plus tôt.

Le projet de loi C-48 est le produit d'un seul ministère, le ministère des Finances. Il ne représente pas la politique du gouvernement du Canada dans son ensemble et, comme il va à l'encontre de cette politique, il devrait être rejeté, ne serait-ce que pour cette seule raison.

Comme vous pouvez le voir, le gouvernement du Canada a bien agi en ratifiant le Protocole de Kyoto — c'était une bonne mesure et ce fut une bonne décision. En outre, en 2000, le gouvernement du Canada avait investi sur plusieurs années plus de 3 milliards de dollars pour la mise en oeuvre de ses engagements en matière de changements climatiques. En contrepartie, nous voyons ici un projet de loi qui vise à réduire les impôts du secteur du pétrole et du gaz. Cette proposition n'a aucun sens car elle stimulera et accélérera les émissions de gaz à effet de serre que nous nous efforçons de réduire pour atteindre nos objectifs de Kyoto. Le Sénat ne devrait donc pas approuver le projet de loi C-48 car il est contraire à l'intérêt public et à la politique du gouvernement.

Lors de son intervention en troisième lecture, Charles Caccia, ex-ministre fédéral de l'Environnement, actuellement président du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable, et député de

recent consultations he had with the International Energy Agency in Paris — an agency devoted to the study of energy, its production and its availability to the global community.

According to the International Energy Agency, in about 50 years we will have reached the depletion point for oil and gas — give or take perhaps a few years, depending on technological advancement and the ability through technology to use this resource more efficiently. That is the purpose of having energy-efficient programs and efficiency research in the coming years — to make the resource last not for one or two generations, but perhaps three.

Mr. Caccia concluded from his meetings that we should be slowing down the exploitation of oil and gas resources rather than accelerating it. It will be more valuable to Canadians when it is far rarer elsewhere rather than doing our best to get it all out of the ground and sell it to the United States as quickly as possible.

Bill C-48 is, therefore, out of sync. It does not fit into the long-term picture that the government should be trying to come to grips with.

I note, parenthetically, that one of the problems in the energy area for the Government of Canada is that while we have a commitment to Kyoto, we have no energy strategy or plan. I know those are bad words, because they come close to the big bad history of the National Energy Plan, but having some national energy strategy is certainly a good idea.

In conclusion, it is therefore in Canada's interests to exploit carefully its natural resources to make them last as long as possible. For the oil and gas industry, the earnings are high. We read about them in the business pages of the newspapers. The profits are high, therefore, why reduce taxes? Why give the oil and gas sector a pre-Christmas present of $260 million a year? Why forgo revenue that is estimated by the Department of Finance at exactly that amount?

I will add a few banking comments, if I may, because those were all environmental comments. In reviewing this bill and reviewing parliamentary —

The Chairman: May I interrupt? The committee has no power to sit more than 10 minutes, and there are senators with questions.

Ms. May: I will save these final points on the inconsistent applications of this bill to various industry sectors. I do not think it meets the stated objective of the government to level the playing field. The playing field remains unlevel in many ways that are not environmental, but purely business-related. I will leave those points.

Davenport, a parlé de consultations qu'il a eues récemment avec l'Agence internationale de l'énergie, à Paris — agence qui se consacre à l'étude de l'énergie, de sa production et de sa disponibilité à l'échelle mondiale.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, nous aurons atteint dans une cinquantaine d'années le point d'épuisement du pétrole et du gaz — à quelques années près, dépendant des progrès technologiques et des possibilités d'utilisation plus efficiente de cette ressource grâce à la technologie. Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui des programmes d'efficience énergétique, et nous continuerons à faire des recherches à ce sujet dans les années à venir — pour que cette ressource dure non pas une ou deux générations mais, peut-être, trois.

M. Caccia a conclu de ses rencontres que nous devrions ralentir l'exploitation du pétrole et du gaz naturel au lieu de l'accélérer. Cette ressource sera plus précieuse pour les Canadiens lorsqu'elle deviendra plus rare ailleurs et nous devrions faire tout sauf l'extraire du sol et la vendre aux États-Unis le plus vite possible.

Le projet C-48 est donc un non-sens. Il ne concorde pas avec les objectifs à long terme que le gouvernement s'est fixés.

Je note entre parenthèses que l'un des problèmes que connaît le gouvernement du Canada dans le secteur de l'énergie est que, même s'il s'est engagé à l'égard de Kyoto, nous n'avons encore aucune stratégie ni aucun plan en ce qui concerne l'énergie. Je sais que ces notions font peur parce qu'elles nous rappellent la triste histoire du Plan énergétique national, mais il faut convenir que ce serait certainement une bonne idée d'adopter une stratégie nationale de l'énergie.

En conclusion, il est dans l'intérêt du Canada d'exploiter avec prudence ses ressources naturelles de façon à les faire durer le plus longtemps possible. À l'heure actuelle, les profits des sociétés pétrolières sont très élevés, nous pouvons le constater chaque jour en lisant les journaux. Si tel est le cas, pourquoi réduire leurs impôts? Pourquoi donner au secteur du pétrole et du gaz un cadeau de Noël de 260 millions de dollars par an? Pourquoi renoncer à des recettes dont le montant a été fixé exactement à cette somme par le ministère des Finances?

Si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelques commentaires sur les questions bancaires, car tout ce que je viens de dire concernait l'environnement. En examinant le projet de loi et en examinant...

Le président: Puis-je vous interrompre? Le comité devra lever la séance dans 10 minutes exactement et plusieurs sénateurs ont des questions à vous poser.

Mme May: Je laisse donc de côté ce que je voulais dire sur l'application inégale de ce projet de loi aux divers secteurs industriels. Je ne pense pas que cela corresponde à l'objectif énoncé par le gouvernement d'égaliser le terrain de jeu. Le terrain de jeu reste déséquilibré à de nombreux égards qui ne sont pas environnementaux mais purement commerciaux. Je n'insiste pas là-dessus.

The Chairman: We will be happy to have a submission in writing from you, and it will be considered by the committee.

Ms. May: With that, I thank you. My colleague from the Mining Watch Canada would like to say something. Would you like to give me questions or have her appear first?

The Chairman: We only have 10 minutes. We are not permitted to sit after 1:30 p.m.

Ms. May: I do apologize; I misunderstood your point. I am very sorry. I will stop talking.

The Chairman: I have questions ready now, which I will recognize and we will see what happens.

Senator Tkachuk: You talk about the amount of money that the government will forgo by decreasing the taxes in the oil and gas industry. If, at the end of a number of years, they actually make more revenue, will you then end your opposition to lower taxes?

Ms. May: The federal government?

Senator Tkachuk: You claim that there will be revenues forgone. I believe that there will actually be more revenue to the federal government by decreasing taxes than by increasing taxes, which has been the economic consequence of lower tax rates at almost all times.

Ms. May: I believe in ecological fiscal reform; that we should tax those things that we do not want and reduce taxes on the things we do want. We should allocate our taxes in ways, I agree. We can find ways to use taxes as policy instruments.

I do not believe that this tax break — this give-away — to the oil and gas sector will, in the long run, increase the tax base for the Government of Canada. I do not agree with the premise of your question. When budgets are determined, we could find ways within a revenue-neutral fiscal climate, to actually reallocate taxes to substantially encourage those things that we want in society, including higher corporate profits and personal income, while placing taxes on the things that we do not want, such as pollution and a degraded environment.

Senator Tkachuk: You talked about the Kyoto Protocol and we asked the minister what the bill has to do with the Kyoto Protocol. I know your point is that by increasing taxes we use more energy but the government, obviously, seems comfortable with the fact that we will meet our Kyoto commitments. I am not even sure what they are or how they can be achieved. I have not seen a plan so I do not know and I do not know how you know, either. The minister claimed that they thought Canada would meet its Kyoto commitments.

What evidence do you have that we will not?

Ms. May: There is a plan that the government published for meeting Kyoto targets last year before the ratification. Since then, the government has come through with some significant spending

Le président: Nous vous serions très reconnaissants de nous envoyer votre mémoire à ce sujet.

Mme May: Je vous en remercie. Ma collègue de Mining Watch Canada aimerait dire quelques mots. Voulez-vous passer aux questions tout de suite ou lui donner la parole?

Le président: Il ne nous reste que 10 minutes. Nous n'avons pas l'autorisation de siéger après 13 h 30.

Mme May: Veuillez m'excuser, j'avais mal compris. J'arrête tout de suite.

Le président: J'ai déjà plusieurs sénateurs qui veulent poser des questions et nous allons commencer tout de suite.

Le sénateur Tkachuk: Vous parlez de la somme à laquelle le gouvernement renoncera en réduisant les impôts de l'industrie du pétrole et du gaz. Si l'on constatait, au bout de quelques années, que les revenus ont augmenté, cesseriez-vous de vous opposer à l'abaissement des impôts?

Mme May: Du gouvernement fédéral?

Le sénateur Tkachuk: Vous dites que l'on va renoncer à des revenus. Pour ma part, je crois que le gouvernement fédéral va en fait engranger plus de revenus en abaissant les impôts, étant donné que c'est pratiquement toujours l'effet économique d'une réduction d'impôt.

Mme May: Je crois en une réforme fiscale écologique. Je crois que nous devrions imposer des choses que nous ne voulons pas et réduire l'impôt concernant les choses que nous voulons. Nous devrions répartir nos impôts de cette manière, à mon avis. Nous pouvons utiliser l'impôt pour mettre en oeuvre nos politiques.

Je ne crois pas que cet allégement fiscal — ce cadeau — destiné au secteur du pétrole et du gaz augmentera à long terme l'assiette fiscale du gouvernement du Canada. Je ne partage pas la prémisse de votre question. Quand on prépare un budget, on peut trouver le moyen d'instaurer un climat fiscal neutre du point de vue des recettes, de façon à réaffecter les taxes dans le but d'encourager sérieusement les choses que nous jugeons souhaitables, y compris l'augmentation des profits des entreprises et des revenus personnels, tout en imposant les choses que nous ne voulons pas, comme la pollution et la dégradation de l'environnement.

Le sénateur Tkachuk: Vous avez parlé du Protocole de Kyoto et nous avons demandé au ministre ce que le projet de loi a à voir avec cela. Je sais que votre argument est que l'augmentation des impôts entraîne une augmentation de la consommation d'énergie mais le gouvernement semble à l'évidence avoir la conviction que nous pourrons atteindre nos engagements de Kyoto. Je dois dire que je ne sais même pas ce qu'ils sont ni comment on les atteindra. Je n'ai pas vu de plan à ce sujet et je ne sais donc rien à cet égard, et je ne sais pas comment vous pourriez le savoir non plus. Le ministre prétend que le Canada pourra atteindre ses engagements de Kyoto.

Qu'est-ce qui vous fait dire que nous n'y arriverons pas?

Mme May: Il existe un plan que le gouvernement a publié l'an dernier, avant la ratification du Protocole. Depuis lors, le gouvernement a engagé des dépenses importantes mais, très

but, quite honestly at this moment, I cannot tell you whether we will meet our targets. Decisions like this work against our meeting of those targets. There have been substantial concessions to what are called the "large industrial emitters" that have been made by the government. We are in a transition now and I do not know how the next Prime Minister will sort out some of the federal government's intentions sector-by-sector to meet these targets. I think at this point these intentions are not clear. It is certainly a poor decision that was made in the case of large industrial emitters to allow them to reduce their emissions in relation to emissions intensity, which means that, overall, their emissions could go up while they meet the targets of reducing their emissions per unit of production.

Senator Tkachuk: I am consistent on this in that I oppose the Kyoto Protocol.

Senator Massicotte: I want to make sure I understand your comments. You are suggesting that, to the extent that you make the industry more competitive by reducing taxes, they will expand their economic activity and maybe develop more, and so on. I do not know if you acknowledge but we are being told that the tax rates we are planning for the industry are comparable to other industry sectors. I gather your argument is to make them more competitive and they will develop more and, consequently, cause environmental problems. You would suggest, therefore, that we make their tax rates less competitive than other industry sectors and discourage development and, as a result, negatively affect our economy because they represent 8 per cent of our GDP factor. Your argument is that this resource will only become more valuable in time so the loss in economic benefits in the short term will be offset in the long term by the fact that this limited resource will be more valuable in the future.

Do I understand your argument, in essence?

Ms. May: Not exactly because we are not suggesting that. The oil and gas sector is doing quite well now with the current 28 per cent tax rate. There is no need to reduce the tax rate. If you are trying to level the playing field, it is a little late because, over a period of decades, the federal government has manifestly subsidized the sectors that are non-renewable and polluting to the disadvantage of the sectors that can produce clean, reliable energy. It is not consistent with reaching the Kyoto Protocol commitments to continue to subsidize and to actually increase the subsidies to the oil and gas sector when you are trying to get them to be more efficient. In terms of competitiveness, the private sector is very innovative and they will manage to be profitable. However, when you have a signal that allows continued waste in the system, it is not a driver for efficiency the more tax breaks you give. That is opportunity foregone to use that money for other things.

honnêtement, je ne saurais vous dire à l'heure actuelle si cela nous permettra d'atteindre nos objectifs. Quoi qu'il en soit, des décisions comme celle-ci vont à l'encontre des objectifs. Le gouvernement a accepté des concessions importantes en faveur de ce qu'on appelle les «grands émetteurs industriels». Nous sommes actuellement en période de transition et je ne sais pas quelles seront les intentions du prochain premier ministre sur la manière d'atteindre ces objectifs, secteur par secteur. Pour l'heure, je pense que ces intentions ne sont pas claires. Cela dit, on a certainement pris une mauvaise décision dans le cas des grands émetteurs industriels en leur permettant de réduire leurs émissions en fonction de l'intensité des émissions, ce qui veut dire que, globalement, leurs émissions pourraient augmenter même s'ils atteignaient les objectifs de réduction de leurs émissions par unité de production.

Le sénateur Tkachuk: Je suis cohérent dans mes positions puisque je m'oppose au Protocole de Kyoto.

Le sénateur Massicotte: Je voudrais m'assurer que je comprends bien vos arguments. Vous dites que, dans la mesure où l'on rend l'industrie plus compétitive en réduisant ses impôts, cela produira un surcroît d'activité économique. J'ignore si vous le savez mais on nous dit que les taux d'imposition que l'on veut appliquer à l'industrie sont comparables à ceux des autres secteurs industriels. Je suppose que votre argument est que le fait de les rendre tous plus compétitifs leur permettra à tous de se développer encore plus et, par conséquent, de causer plus de problèmes environnementaux. Si tel est le cas, votre position doit donc être que nous devrions rendre leur taux d'imposition moins compétitif que ceux des autres secteurs industriels, de façon à les dissuader d'accroître leurs activités, ce qui aurait cependant un effet négatif sur notre économie puisqu'ils représentent 8 p. 100 de notre PIB. Votre argument est que cette ressource ne peut devenir que plus précieuse à long terme et que la perte d'avantages économiques à court terme sera compensée à long terme par le fait que cette ressource limitée deviendra plus précieuse à l'avenir.

Ai-je bien compris votre argument?

Mme May: Pas exactement parce que ce n'est pas ce que nous recommandons. Le secteur du pétrole et du gaz et déjà très prospère, avec le taux actuel de 28 p. 100. On n'a pas besoin de réduire son taux d'imposition. Si vous voulez égaliser le terrain de jeu, c'est un peu tard car, pendant plusieurs décennies, le gouvernement fédéral a manifestement subventionné les secteurs des énergies non renouvelables et augmenté la pollution, au détriment de secteurs qui produisent de l'énergie propre et fiable. Il n'est donc pas conforme aux engagements du Protocole de Kyoto de continuer à subventionner et, même, à augmenter les subventions du secteur du pétrole et du gaz alors que notre but devrait être de le rendre plus efficient. Sur le plan de la compétitivité, le secteur privé est très novateur et il s'arrangera pour faire des profits. Par contre, si on envoie un signal favorable à la continuation du gaspillage, cela ne contribuera pas du tout à l'efficience, quels que soient les allégements fiscaux que l'on puisse offrir. On aura perdu une chance de consacrer cet argent à autre chose.

I would also dispute that this levels the playing field. I want it on the record from the Institute of Chartered Accountants magazine that analyzed this measure and said that, from a federal tax perspective, there will be winners over the phase-in period, such as companies with higher royalty rates such as oil and gas producers operating in Western Canada. However, there will be losers in such provinces as Saskatchewan, Manitoba, Quebec and the Maritimes where the elimination of the resource allowance deduction to companies that benefited from the resource allowance resulted in an increase in the overall effective rate. If your argument is that we need to ensure that this resource sector is competitive and has the best tax rate available, this bill does not do that.

Senator Massicotte: You are saying that the tax rate for this sector is less than it is for other economic sectors.

Ms. May: Yes. The effect of this bill, from everything that I have read, is that the big winners will be the oil and gas sector. Across the mining sector, there will be many losers and a few winners. It is not a level playing field at all.

The Chairman: I know that we have another witness but the clock tells us that it is time. Our rules do not permit us to sit longer.

On behalf of the committee, I thank our witnesses today.

The committee adjourned.

Je conteste aussi l'idée que cela égalise le terrain de jeu. J'en donne comme preuve un article publié dans le magazine de l'Institut des comptables agréés, qui a analysé cette mesure et a conclu que, du point de vue de l'impôt fédéral, il y aura des gagnants dans la période de mise en vigueur, comme les compagnies qui ont des taux de redevances plus élevés, par exemple les producteurs de pétrole et de gaz de l'Ouest canadien. En revanche, il y aura aussi des perdants dans des provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec et les Maritimes, où l'élimination de la déduction relative aux ressources se traduira par une augmentation du taux d'imposition réel des entreprises touchées. Si votre argument est que nous devons veiller à ce que ce secteur des ressources soit compétitif et bénéficie du meilleur taux d'imposition possible, ce n'est pas avec ce projet de loi qu'on y arrivera.

Le sénateur Massicotte: Vous dites que le taux d'imposition de ce secteur est inférieur à celui des autres secteurs économiques?

Mme May: Oui. D'après tout ce que j'ai lu, l'effet de ce projet de loi est que les grands vainqueurs seront les sociétés pétrolières et gazières. Dans tout le secteur minier, il y aura beaucoup de perdants et peu de gagnants. Cela ne va absolument pas mettre tous les secteurs sur un pied d'égalité.

Le président: Je sais que nous avons un autre témoin mais l'horloge indique que l'heure est venue de mettre fin à la séance. Le Règlement nous interdit de siéger plus longtemps.

Au nom du comité, je remercie tous les témoins d'aujourd'hui.

La séance est levée.

From the Green Budget Coalition:

Ms. Catherine Coumans, Mining Watch Canada, Research Coordinator;

From the Sierra Club of Canada:

Ms. Elizabeth May, Executive Director.

De la Coalition du budget vert:

Mme Catherine Coumans, Mining Watch Canada, coordinatrice de la recherche.

Du Sierra Club du Canada:

Mme Elizabeth May, directrice exécutive.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

APPEARING

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

On Bill C-48:

From the Department of Finance:

Ms. Louise Levonian, Director, Business Income Tax;

Mr. James Greene, Chief, Resource and Environmental Tax Section;

Mr. Gérard Lalonde, Assistant Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

From the Indian Resource Council of Canada:

Mr. Roy Fox, President and CEO;

Mr. Chief Ernest Wesley, Stoney First Nation, Alberta and Chairman of The Board;

Mr. Larry Kaida, Assistant to the President;

Mr. Doug Rae, Legal Counsel;

Ms. Marilyn Buffalo, Senior Policy Advisor, Samson Cree Nation.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Sur le projet de loi C-48:

Du ministère des Finances:

Mme Louise Levonian, directrice, Division de l'impôt des entreprises;

M. James Greene, chef, Section de l'impôt en matière de ressources et d'environnement;

M. Gérard Lalonde, directeur adjoint, Division de la législation fiscale, Direction générale des politiques fiscales;

Du Indian Resource Council of Canada:

M. Roy Fox, président-directeur général;

Le chef Ernest Wesley, Première nation de Stoney (Alberta) et président du conseil d'administration;

M. Larry Kaida, adjoint du président;

M. Doug Rae, conseiller juridique;

Mme Marilyn Buffalo, conseillère principale en politiques, nation crie Samson.

(Suite à la page précédente)

Available from:
Communication Canada – Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca